

Département des Alpes de Haute Provence

*Communauté de Communes Alpes Provence Verdon
« Sources de Lumière »*



**Conseil de Communauté
St André les Alpes
le 04 février 2019 à 17h00**

Compte rendu

ANNEXE

Sommaire

3.	Pôle Environnement - Travaux.....	3
3.1	Environnement	3
3.1.2	ISDI de Barrême : signature d'une mise à disposition des terrains.....	3
3.1.3	Conventions avec la commune de La Palud.....	5
4.	Pôle Aménagement, Développement, Services aux personnes	8
4.1	Aménagement	8
4.1.1	GEMAPI.....	8
4.1.2	Avis relatif au SRADDET en vue de l'enquête publique.....	23
4.2.	Développement.....	27
4.2.3	Approbation du Programme Scientifique et culturel du musée de la Minoterie de la Mure Argens	27
4.2.4	Convention de partenariat avec l'Association des Communes Forestières	116
4.3.	Services aux personnes.....	121
4.3.1	Accueil collectif de mineurs.....	121
4.3.2	Service Commun Scolaire : modification de la convention relative à la commune d'Allos 126	
4.3.5	Infrastructures Haut Débit : renouvellement de la convention passée avec Alsatis pour la desserte de la commune de Soleilhas	133

3. Pôle Environnement - Travaux

3.1 Environnement

3.1.2 ISDI de Barrême : signature d'une mise à disposition des terrains



CONVENTION

**entre la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon
et la commune de Barrême**

Mise à disposition d'un terrain à la CCAPV par le Commune de Barrême pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes

La convention est établie entre :

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, situé ZA des Iscles, BP 2, 04170 SAINT-ANDRE LES ALPES, représentée par son Président, Monsieur Serge PRATO, habilité par délibération en date du 04 février 2019, d'une part,

La Commune de Barrême, située à Le Village, 04330 BARREME, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Louis CHABAUD, habilité par délibération en date du [REDACTED], d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : CONTEXTE

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon dont les statuts ont été modifiés par arrêté préfectoral du 27 Décembre 2018, et en application des dispositions des articles L 5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, a pour objet l'élimination et la valorisation des déchets ménagers et assimilés, en application des articles L 2224-13 et suivants du même Code.

La Commune de Barrême est membre de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon. Cette dernière lui a transféré l'ensemble de la compétence de collecte et de traitement des déchets.

Article 2 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de mise à disposition par la Commune de Barrême d'un ensemble de parcelles destinées à l'exploitation par la CCAPV de l'installation de stockage de déchets inertes.

Article 3 : LOCALISATION DU SITE

Les parcelles mises à disposition, cadastrée D 159, 160, 1073 et 1078, d'une surface de 4 470 m², sont situées sur la Commune de Barrême, en bordure de la RD 4085, et jouxtant la déchetterie.

Article 4 : REGLEMENT DE RECEPTION DES DECHETS

La CCAPV a élaboré son règlement de réception de déchets en application des articles L 2224-13 à L 2224-15 du Code Général

La CCAPV a élaboré son règlement de réception de déchets en application des articles L 2224-13 à L 2224-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, du règlement général de collecte et de traitement des déchets ménagers.

Ce règlement fixe les conditions de stockage des déchets sur les installations de stockage ainsi que les horaires d'ouverture, les conditions d'accès, les règles de sécurité sur le site en matière de circulation et lors des opérations de déchargement.

Article 5 : ASSURANCE

La CCAPV a contracté une police d'assurance responsabilité civile couvrant les risques d'incendie et d'accidents corporels encourus par les usagers et ce, sur l'ensemble de son domaine d'activité, public et privé.

Article 6 : CONDITIONS DE MISE A DISPOSITION

La Commune de Barrême met gratuitement à disposition de la CCAPV les parcelles D159, 160, 1073 et 1078.

Article 7 : ENTRETIEN DU SITE ET REMISE EN ETAT

La CCAPV assure l'entretien correct du site et sa remise en état.

Article 8 : DUREE

La présente convention, prend effet à compter du **1^{er} mars 2019** et est établie pour une durée de cinq ans.

Elle sera reconduite par tacite reconduction pour une durée de cinq ans.

Dans le cas où les conditions de gestion, les modalités d'apports ou la nature de ces apports viendraient à changer, les parties conviennent que des avenants à la présente convention pourront être signés.

Article 9 : DENONCIATION

La présente convention peut être dénoncée par l'une des parties à la date anniversaire de sa signature, avec un préavis de trois mois.

Article 10 : RETROCESSION

Dans le cas de dénonciation ou d'expiration de la convention, la Commune de Barrême reprendra possession du site.

A Saint-André les Alpes, le

Le Président de la CCAPV,
Serge PRATO

Le Maire de Barrême,
Jean-Louis CHABAUD

3.1.3 Conventions avec la commune de La Palud

- Collecte OM sur les écarts

Département des Alpes de Haute Provence

CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON ET LA COMMUNE DE LA PALUD SUR VERDON

Objet : Collecte des déchets ménagers de certains
écarts par la commune de La Palud sur
Verdon

Avenant n°5

Entre

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière »
(désignée ci-après CCAPV) représentée par son Président en exercice, Monsieur Serge
PRATO, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté en date du 4 février
2019,

et

La Commune de La Palud sur Verdon représentée par son Maire en exercice, Mme
BIZOT-GASTALDI, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du
.....

Il a été convenu de passer le présent avenant et ce afin d'actualiser la rémunération due par la
CCMV à la Commune pour l'année 2018.

Article unique

Pour 2018 la rémunération du service rendu s'établit ainsi qu'il suit :

➤ Coût agent	
269 heures x 17,58 €	4.729,02 €
➤ Coût kilométrique (barème trimestriel pour 2018)	
3.150 kms x 0,595	1.874,25 €
Soit un total 2019	6.603,27 €

En vue du versement de cette somme par la CCAPV, la commune de la Palud établira un titre de recette dans le courant du 1^{er} semestre de l'année en cours.

Fait en 2 exemplaires

Fait à La Palud sur Verdon, le
Le Maire de La Palud / Verdon
Communes Alpes Provence Verdon
Michèle BIZOT GASTALDI

Fait à St André les Alpes, le
Le Président de la Communauté de
Serge PRATO

➤ Déchetterie

Département des Alpes de Haute Provence

CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON ET LA COMMUNE DE LA PALUD SUR VERDON

Objet : Gardiennage de la déchetterie de La Palud sur Verdon

Préambule

La déchetterie de La Palud sur Verdon a été réhabilitée par la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, au titre de sa compétence en matière de gestion des déchets, en 2017/2018. Ce site permet aujourd'hui d'accueillir les usagers en toute sécurité.

En raison d'un manque temporaire de personnel de la CCAPV pour assurer la gestion de ce site, et compte tenu des délais de déplacement, d'un commun accord, il a été proposé que la commune de la Palud sur Verdon assure le gardiennage de ce site. Cet accord est valable pour les années 2018 et 2019, il fera l'objet d'une concertation pour un éventuel renouvellement.

Entre

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière » (désignée ci-après CCAPV) représentée par son Président en exercice, Monsieur Serge PRATO, dûment habilité par délibération du Conseil de Communauté en date du 4 février 2019,

et

La Commune de La Palud sur Verdon représentée par son Maire en exercice, Mme BIZOT-GASTALDI, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Prestation assurée par la Commune de La Palud sur Verdon

A la demande de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, la commune de La Palud sur Verdon assure l'ouverture au public et le gardiennage de la déchetterie de La Palud sur Verdon pendant les horaires suivants :

Lundi : de 8h30 à 10h30

Mercredi : de 8h30 à 10h30

Vendredi : de 8h30 à 10h30

Article 2 – Rémunération

En contrepartie du gardiennage de la déchetterie de La Palud sur Verdon, la commune émettra à l'encontre de la CCAPV un titre de recette pour la rémunération du service rendu.

Pour l'année 2018, la rémunération du service rendu s'établit ainsi qu'il suit :

➤ Coût agent

110 heures x 15,98 €

1.757,80 €

Chaque année, la rémunération sera actualisée en tenant compte du nombre d'heures réellement réalisées et de l'évolution du coût horaire et fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

Article 3 – Durée de la convention

La présente convention est passée entre les parties jusqu'au 31/12/19.

Article 4 – Reconduction de la convention

D'un commun accord entre les parties, la présente convention pourra faire l'objet d'une reconduction par avenant

Article 5 – Modification de la convention

D'un commun accord entre les parties, la présente convention pourra être modifiée par avenant.

Fait en 2 exemplaires

Fait à La Palud sur Verdon, le
Le Maire de La Palud / Verdon

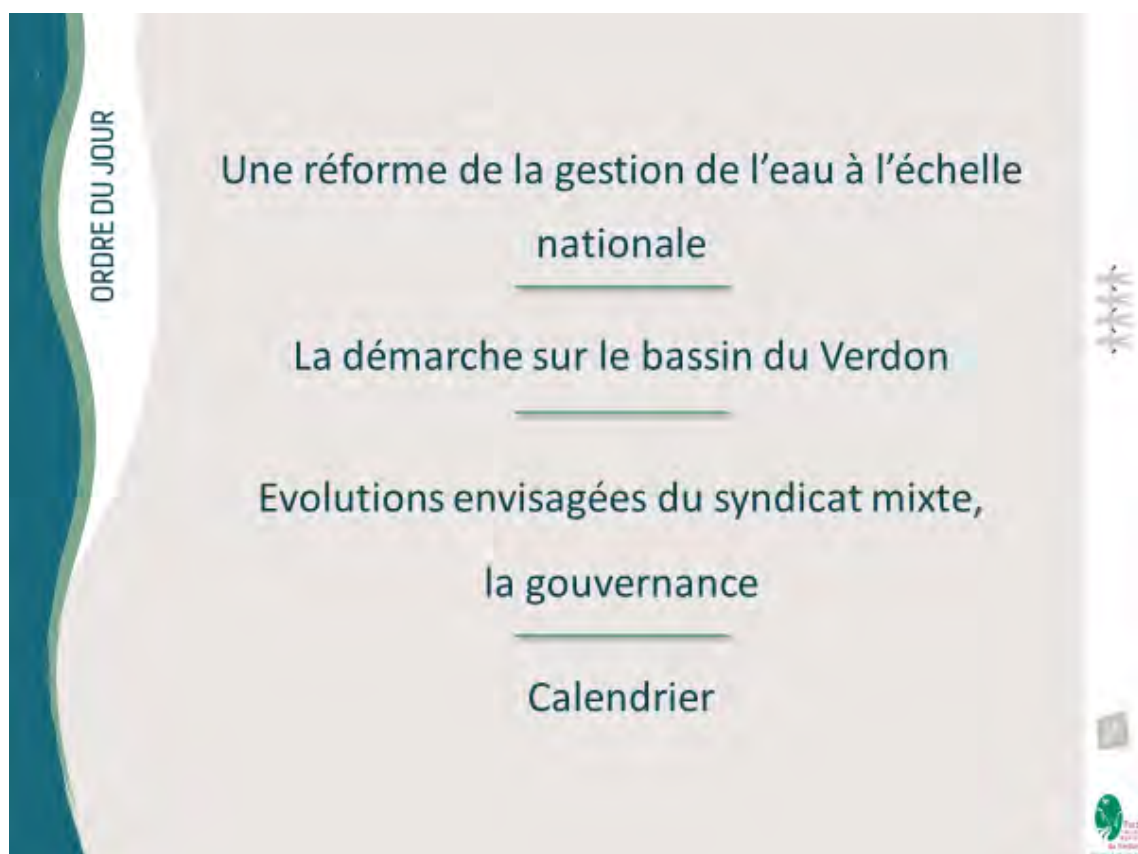
Michèle BIZOT GASTALDI

Fait à St André les Alpes, le
Le Président de la Communauté de
Communes Alpes Provence Verdon
Serge PRATO

4. Pôle Aménagement, Développement, Services aux personnes

4.1 Aménagement

4.1.1 GEMAPI

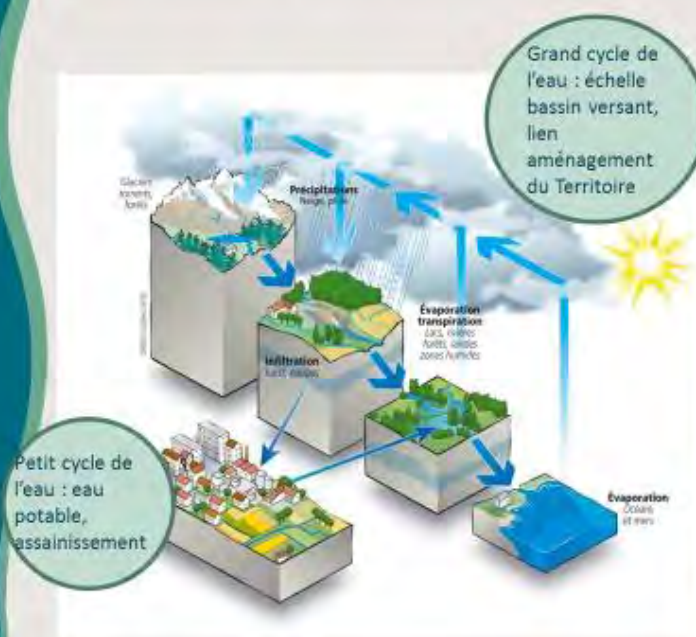


INTRODUCTION

Une réforme de la gestion de l'eau à l'échelle nationale



La gestion du Grand Cycle de l'eau

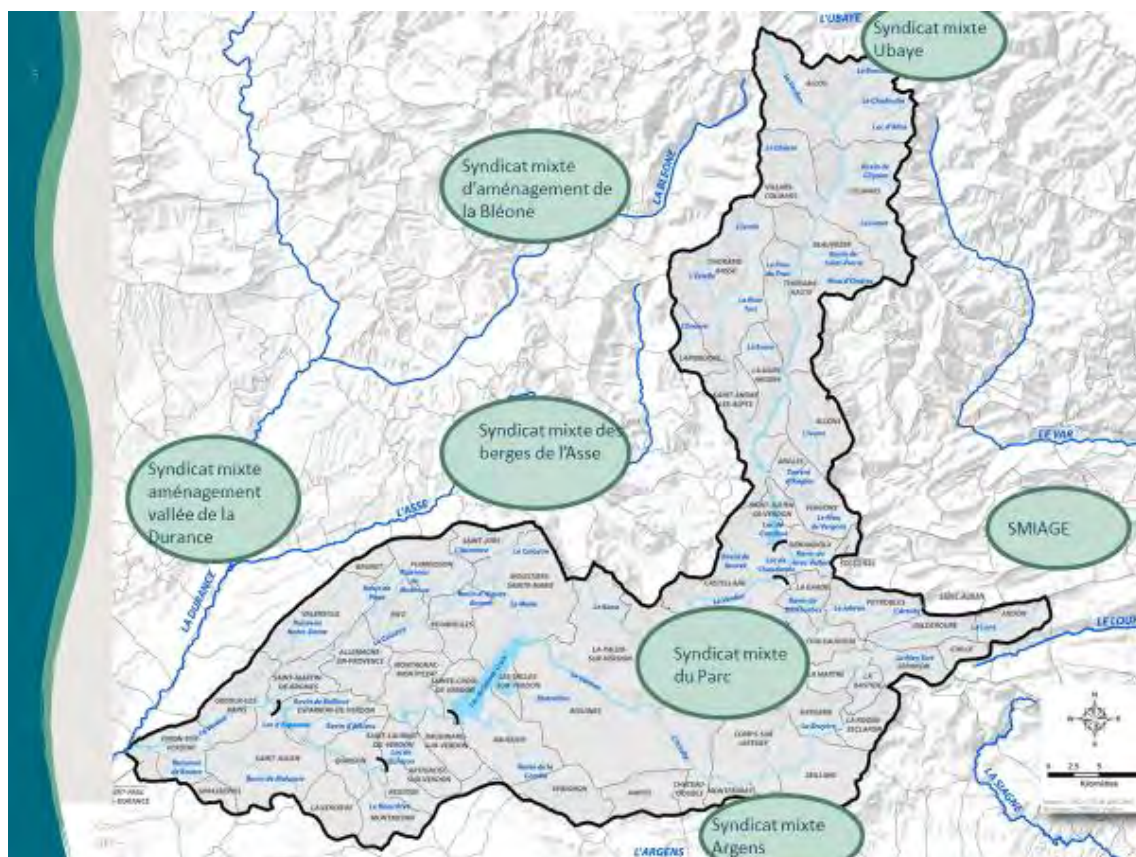


Avant la compétence GEMAPI

- Gestion volontaire
- Choix spontané des missions en fonction des enjeux du territoire
- Différents échelons territoriaux (communes, départements, régions)

→ Création de syndicats de rivières depuis la loi sur l'eau de 1992 : intervention à une échelle géographique cohérente





La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations



La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

Article L 211-7 du code de l'environnement

I.-Les collectivités territoriales et leurs groupements (...) sont habilités (via une Déclaration d'Intérêt Général) à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, (...) et visant 12 missions :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 3° L'approvisionnement en eau ;
- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 6° La lutte contre la pollution ;
- 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
- 9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;
- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquatique, correspondant à une unité hydrographique.



La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

Article L 211-7

I.-Les collectivités territoriales et leurs groupements (...) sont habilités (via une Déclaration d'Intérêt Général) à entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, (...) et visant 12 missions :

- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 3° L'approvisionnement en eau ;
- 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols ;
- 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 6° La lutte contre la pollution ;
- 7° La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines ;
- 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;
- 9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile ;
- 10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants ;
- 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquatique, correspondant à une unité hydrographique.

- ✓ 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- ✓ 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- ✓ 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- ✓ 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

= GEMAPI

Compétence obligatoire pour le bloc communal avec transfert automatique aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2018

Les 3°, 4°, 6°, 7°, 9°, 10°, 11°, 12°
= « Hors GEMAPI »



La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

Article L 2111

1.-Les collectivités sont habilitées (ou à entreprendre) les installations présentant un g

L'aménagement d'un b
L'entretien et l'aménag
canal, à ce lac ou à ce pla
3° L'approvisionnement e
4° La maîtrise des eaux pl
5° La défense contre les in
6° La lutte contre la pollus
7° La protection et la cons
8° La protection et la rest
formations boisées riverai
9° Les aménagements hy
10° L'exploitation, l'entret
11° La mise en place et l'é
12° L'animation et la conc
milieux aquatiques dans u
correspondant à une unit

- ✓ 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- ✓ 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- ✓ 5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
- ✓ 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

= GEMAPI

Compétence obligatoire pour le bloc communal avec transfert automatique aux intercommunalités au 1^{er} janvier 2018

Les 3°, 4°, 6°, 7°, 9°, 10°, 11°, 12°

= « Hors GEMAPI »

+ Des outils pour remettre la compétence aux structures de gestion par bassins versants



ques ;
les

Risques - Enjeux

Risques liés à l'arrivée de la compétence GEMAPI

- Perte de cohérence hydrographique
- Perte approche globale gemapi / hors gemapi



Enjeux auxquels répond la GEMAPI

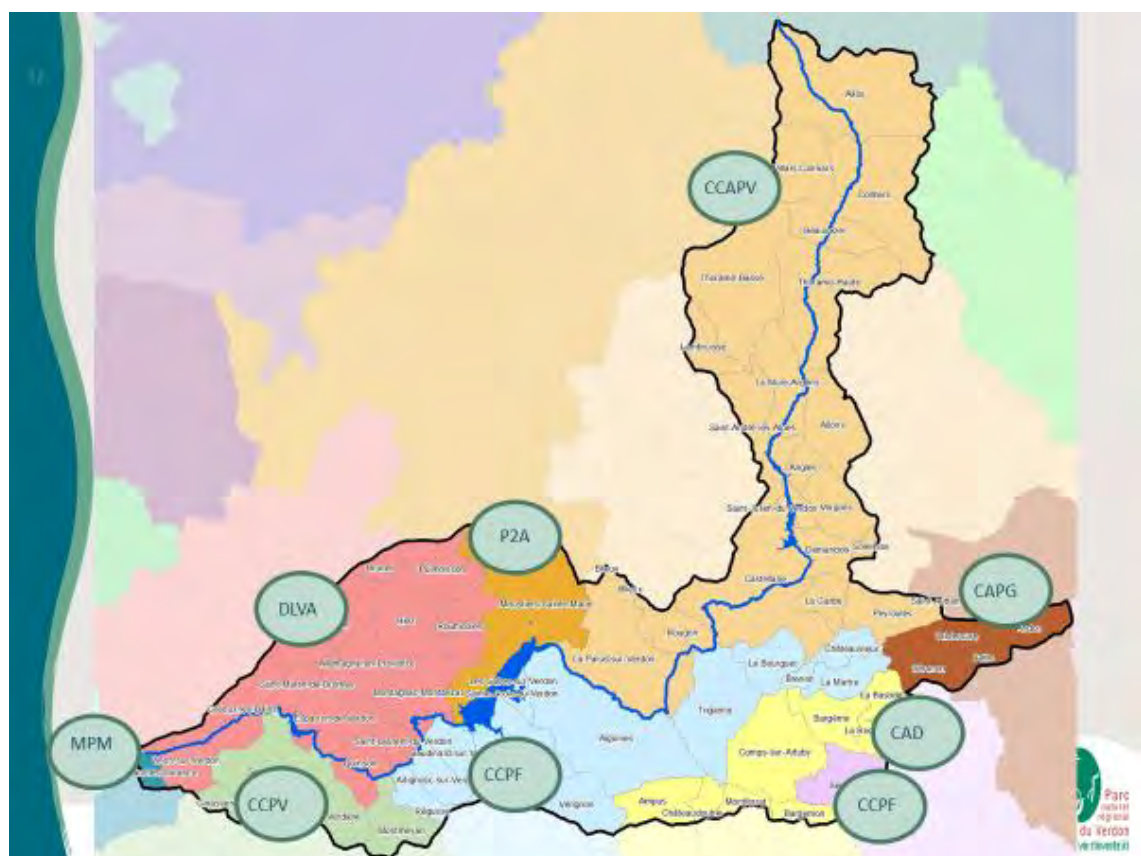
- Mieux coordonner enjeux eau / aménagement du territoire
- Structurer la maîtrise d'ouvrage



Risques - Enjeux

Risques liés à l'arrivée de la compétence GEMAPI

- Perte de cohérence hydrographique
- Perte approche globale gemapi / hors gemapi



Risques - Enjeux

Risques liés à l'arrivée de la compétence GEMAPI

- Perte de cohérence hydrographique
- Perte approche globale gemapi / hors gemapi



- Services de l'Etat et partenaires financiers favorisent l'organisation à l'échelle du bassin versant



Quel contenu ?

Missions du L. 211-7 du Code de l'Environnement :
(4 alinéas sur 12)

- 1° Aménager un bassin ou une fraction de bassin hydrographique (Restauration des champs d'expansion de crues, espaces de mobilité, arasement de merlons, études géomorphologiques)



Verdon en crue Nov. 2016 -
Castellane



Quel contenu ?

- 2° Entretien/aménager un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau (Entretien des berges, ripisylves, atterrissements)



Quel contenu ?

- 5° Assurer la défense contre les inondations (Etudes et travaux neufs ou/et Entretien et gestion des ouvrages de protection)



Quel contenu ?

- 8° Protéger, restaurer des sites, écosystèmes aquatiques, zones humides, formations boisées riveraines (Renaturation, restauration des ZH, cours d'eau, plan d'eau, Plans de gestion ZH, Restauration de la continuité écologique, gestion du transport sédimentaire)



18

LA DÉMARCHE DE MISE EN PLACE DE LA COMPÉTENCE

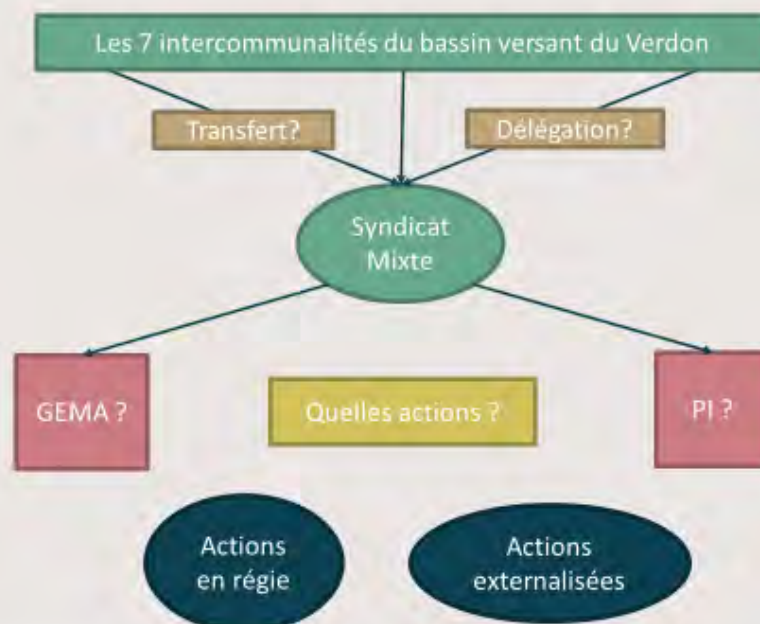
Concertation avec les EPCI

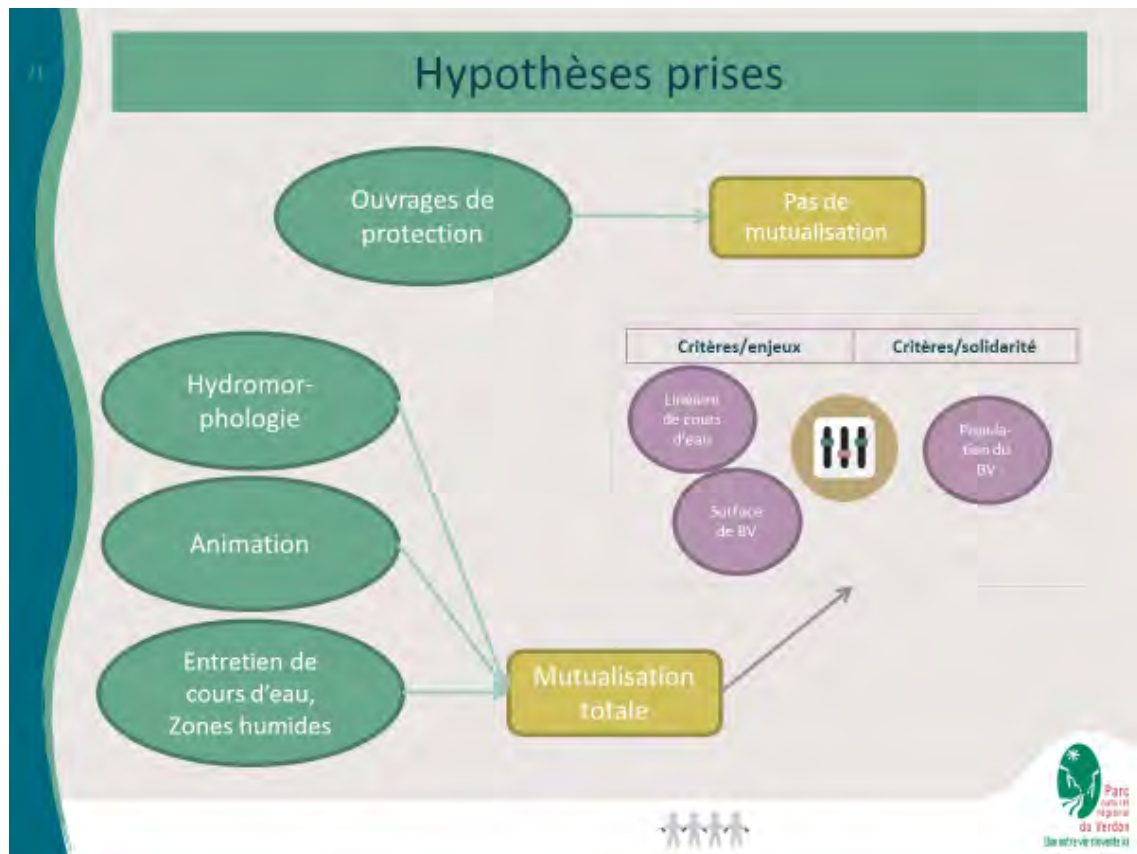
Démarche Gemapi

- Elaboration d'un **diagnostic du territoire** (quels sont les besoins ?)
Contenu de la compétence peu défini par la loi
⇒ A partir des enjeux du territoire (SDAGE, SAGE), des programmes d'actions (contrat rivière, SDAGE), des obligations réglementaires (DCE, SDAGE, ...)
- Elaboration d'un **programme d'actions** Gemapi (planification, chiffrage)
- Elaboration de **scénarios d'organisation** « technique » (délégation / transfert ; travaux régie / entreprises) et d'organisation « financière » (mutualisation, solidarités) ; réflexion sur la gouvernance



Quelle organisation « technique » ?





- ## Difficultés
- Syndicat mixte : souhait d'une solution homogène (délégation, transfert)
 - EPCI : concernées par plusieurs bassins avec organisations différentes
- ⇒ Difficulté de trouver un compromis à l'échelle du bassin
- Compromis à trouver sur niveaux de solidarités, clefs de répartition
- 

 Parc naturel régional du Vercors

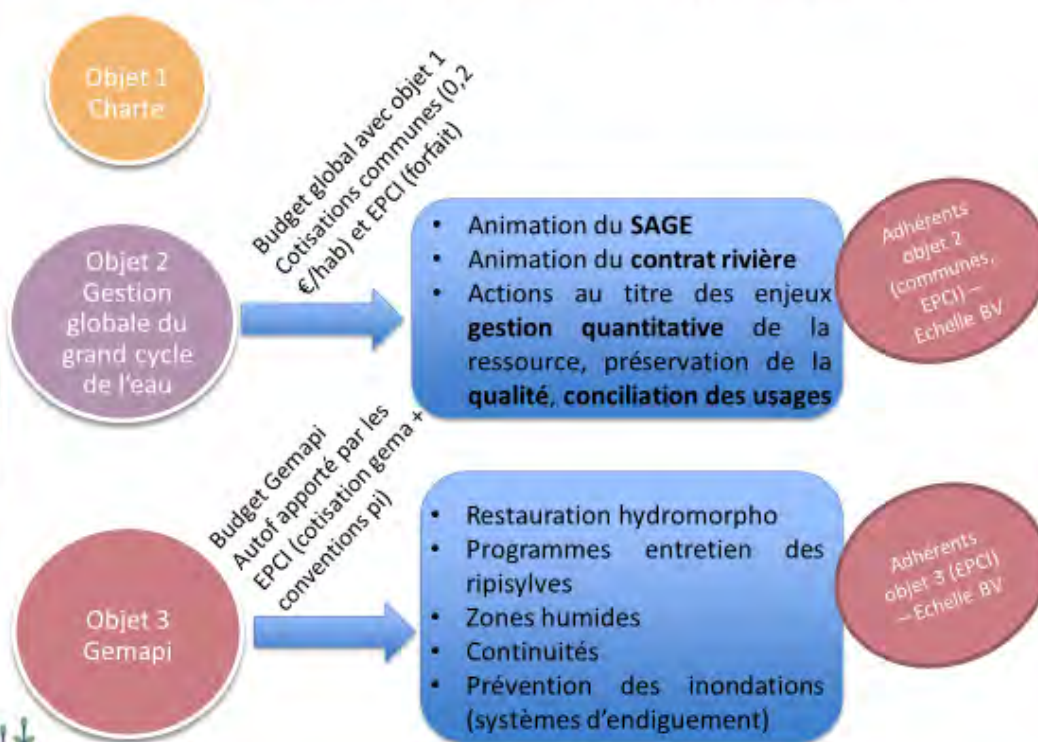
 Un autre vert d'été

Evolutions du syndicat mixte

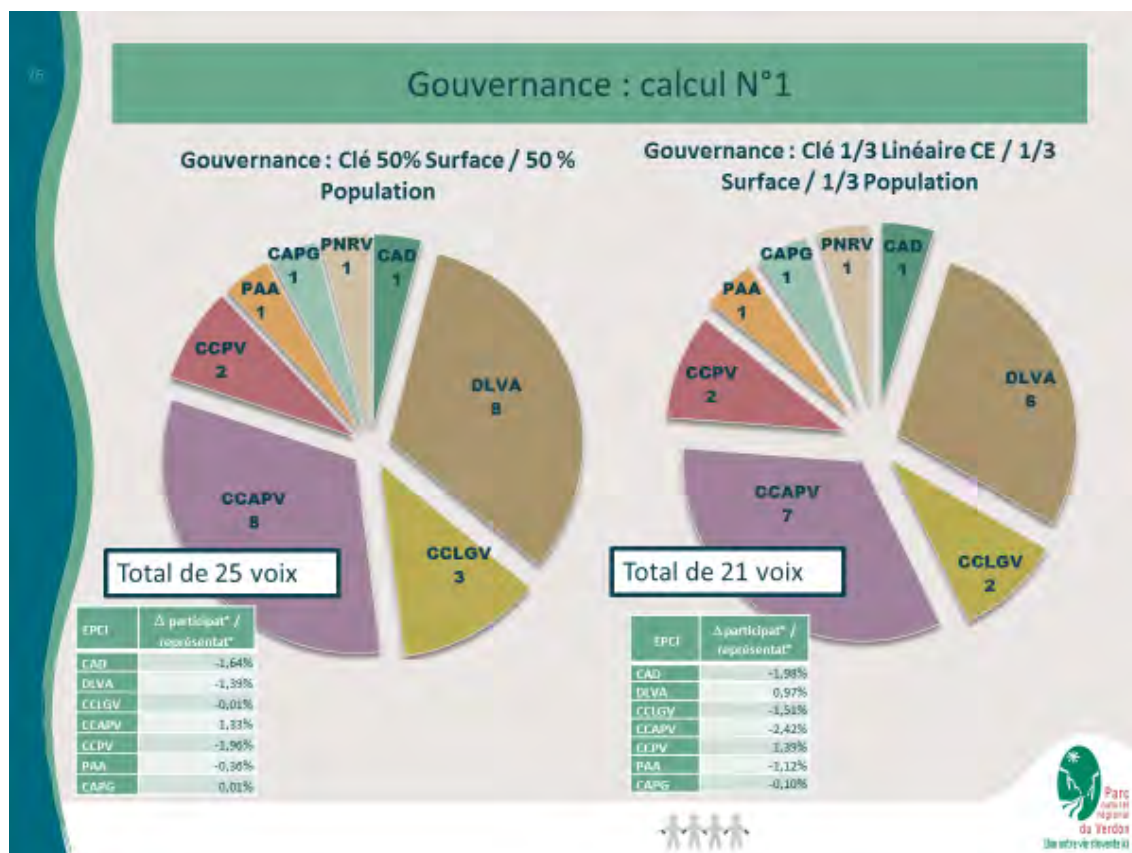
- Pourquoi :
 - Conserver la cohérence hydrographique
 - Conserver la vision globale gemapi / hors Gemapi
 - Mutualiser des moyens
 - S'appuyer sur des compétences historiques du syndicat
- Proposition : un syndicat à plusieurs objets



Zoom sur les interventions / nouveaux statuts



LA GOUVERNANCE



Gouvernance : détail du calcul N°1

Clé : 50 % population / 50 % surface de bassin versant

EPCI	Participation	Nb de voix	Représentation	Delta Participation / Représentation
CAD	5,64%	1	4,00%	-1,64%
DLVA	33,39%	8	32,00%	-1,39%
CCLGV	12,01%	3	12,00%	-0,01%
CCAPV	30,67%	8	32,00%	1,33%
CCPV	9,96%	2	8,00%	-1,96%
PAA	4,36%	1	4,00%	-0,36%
CAPG	3,99%	1	4,00%	0,01%
PNRV	-	1	4,00%	-
Total	100%	25	100%	0,00%

$\frac{x}{\min(\% \text{ participation})}$

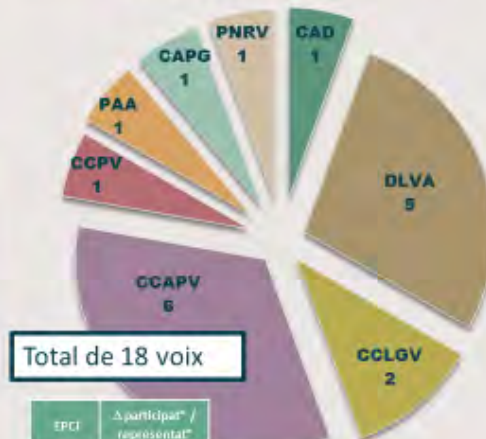
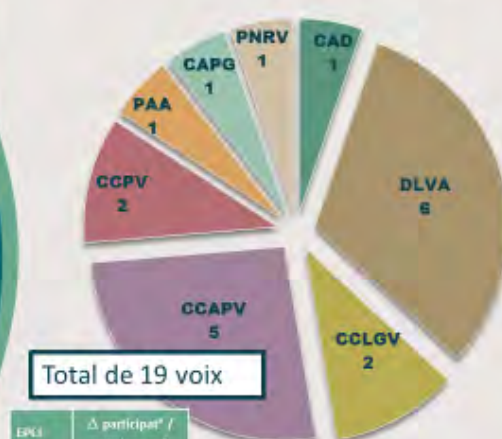
Représentation - Participation



Gouvernance : calcul N°2

Gouvernance : Clé 50% Surface / 50 % Population

Gouvernance : Clé 1/3 Linéaire CE / 1/3 Surface / 1/3 Population



Gouvernance : détail du calcul N°2

Clé : 50 % population / 50 % surface de bassin versant

EPCI	Participation	Nb de voix	Représentation	Delta Participation / Représentation
CAD	5,64%	1	5,26%	-0,38%
DLVA	33,39%	6	31,58%	-1,81%
CCLGV	12,01%	2	10,53%	-1,48%
CCAPV	30,67%	5	26,32%	-4,35%
CCPV	9,96%	2	10,53%	0,57%
PAA	4,36%	1	5,26%	0,91%
CAPG	3,99%	1	5,26%	1,27%
PNRV	-	1	5,26%	-
Total	100%	19	100%	

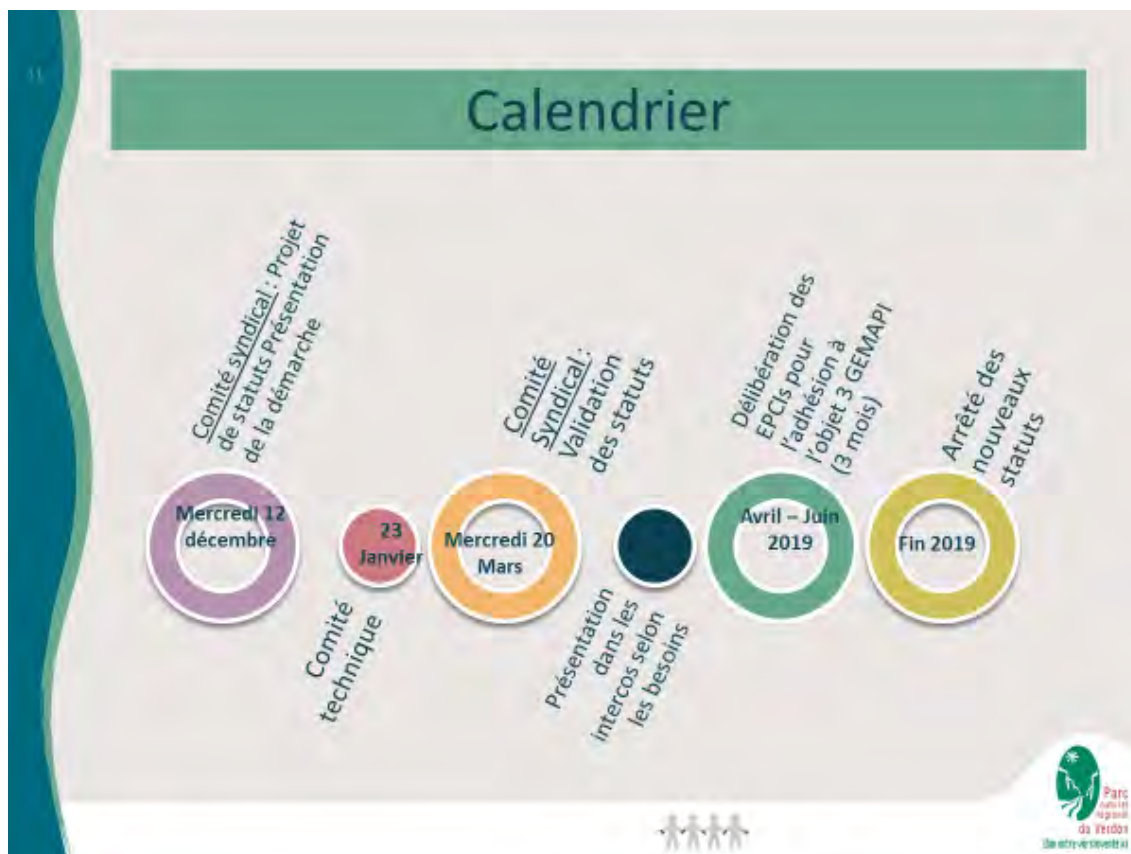
Diagram illustrating the calculation of the number of representatives (X) based on the total number of representatives (6) and the total number of votes (19):

$$X = \frac{19}{6}$$

Diagram illustrating the calculation of the representation difference (Représentation - Participation):

$$\text{Représentation} - \text{Participation}$$


CALENDRIER



4.1.2 Avis relatif au SRADDET en vue de l'enquête publique

Monsieur le Président,

Le Schéma Régional d'Aménagement Durable et Attractif des Territoires de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur est un outil d'aménagement prospectif de premier plan qui intègre des schémas sectoriels comme le plan régional de prévention et de gestion des déchets, la planification régionale des infrastructures de transport, le schéma régional climat air énergie, le schéma régional de cohérence écologique et la planification régionale de l'intermodalité.

Les SCOT, les PLUI et PLU... doivent prendre en compte les objectifs du SRADDET et être compatibles avec les règles générales du fascicule. A ce titre je vous rappelle que la CCAPV a la compétence PLUi (41 communes rurales de montagne).

Dans le cadre de la procédure d'élaboration, vous soumettez aux partenaires le Schéma Régional pour recueillir leurs éventuelles remarques. Notre établissement a été amené à faire part d'un certain nombre de remarques depuis le démarrage des travaux d'élaboration et, même si nous ne pouvons que saluer le travail de concertation qui a été mené et l'ambition du projet, je me permets une nouvelle fois de vous faire part de notre inquiétude quant à la prise en compte des particularités de notre espace dans la construction des outils de planification de demain et détailler à nouveau les éléments qui traduisent nos inquiétudes pour l'avenir.

Même si nous concevons qu'une approche régionale ne peut intégrer toutes les spécificités locales, il me semble que les analyses du macro environnement donne une lecture très réductrice de l'ensemble de notre territoire intercommunal comme zone « de ressources naturelles pour la Région à vocation touristique et de loisirs ». Nous avons eu l'occasion d'échanger en 2016, lors d'une réunion qui s'était tenue à Digne les Bains, sur le refus de nos territoires hyper ruraux d'être réduits à des espaces fortement contraints pour l'avenir de la Région (notamment en lien avec les besoins en eau), organisés autour des loisirs pour les métropolitains et structurés autour des seuls centres locaux de proximité identifiés dans le schéma, à savoir Saint André les Alpes, Annot et Castellane.

Cette analyse nous fait craindre la suppression de nombreux services dans les autres communes, qui pour notre territoire ont une forte centralité, ainsi qu'une vitalité en matière d'accueil de nouvelles populations.

L'approche globale du SRADDET, pour notre espace de vie, engendre un projet de développement basé à la fois sur le renforcement de la saisonnalité de certains services pour répondre à l'accueil des visiteurs (y compris sur les questions de mobilité) et l'éloignement d'autres (enseignement, hôpitaux, numérique...) avec l'affirmation des centralités à l'échelle régionale, sans que l'on puisse constater d'amélioration de l'accessibilité pour nos populations.

Cette stratégie projetée réduit, nous semble-t-il, l'attractivité de nos zones rurales à une attractivité résidentielle et structure le développement exclusivement sur la métropolisation de notre Région. Autant la réussite économique des métropoles peut sembler convaincante, autant leur capacité à « faire société » est incertaine et la redistribution bénéfique de richesses s'atténue avec l'éloignement, et repose sur des financements publics dont l'avenir est de plus en plus incertain.

Certes, il est nécessaire que notre territoire inverse les tendances et se saisisse des opportunités liées à la valorisation des ressources naturelles comme l'eau, le soleil et la forêt et renforce son agriculture pour répondre aux besoins des populations de demain, mais pour se faire il faut que les règles intègrent de réelles réciprocités et solidarités entre villes et campagnes afin que nos espaces ruraux de montagne aient les moyens humains et financiers de se développer, selon une stratégie équilibrée, et d'accueillir de nouvelles populations notamment des jeunes.

Aujourd'hui, les éléments à notre disposition et le contexte actuel ne nous permettent pas d'être serein sur la prise en compte de nos territoires de montagne dans la stratégie régionale, au regard de leur poids démographique dans une logique de concentration de l'économie, de la population et des services. Le SRADDET favorise clairement la métropolisation sans qu'il ne développe les outils de solidarité nécessaires pour maintenir un équilibre et une égalité des espaces au sein même de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur.

La liste ci-dessous pourra vous donner un éclairage sur les inquiétudes partagées des élus de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon réunis en Conseil communautaire le 4 février dernier :

- **Gestion des déchets :**

Les élus de la CCAPV ont approuvé le projet de plan régional de prévention et de gestion des déchets soulignant cependant leurs questionnements sur la séparation des flux des déchets d'activités économiques qui pourraient avoir des incidences techniques et financières importantes dans les secteurs ruraux (aménagement des espaces ; volumes ; coûts de gestion...). Par ailleurs les élus ont également soulevé le fait que la réduction des capacités de mise en stockage des OM résiduelles risque d'avoir pour effet une forte augmentation des coûts de traitement pour les communes à forte fréquentation touristique.

Il est à noter que les acteurs de la CCAPV ont bien noté que chaque espace identifié dans le SRADDET, dont l'espace alpin, doit être autosuffisant sur la gestion des déchets. Sauf que force est de constater que le système azuréen (sans vouloir opposer les espaces) n'a aucun système de stockage opérationnel et qu'en l'état les déchets sont transférés sur le site de stockage de Valensole. Quelle règle du fascicule intervient ? Globalement il y a des systèmes dérogatoires aux règles qui sont préjudiciables à terme notamment pour les territoires ruraux et l'on peut craindre que cette réalité se retrouve pour d'autres règles et objectifs.

De manière plus générale, la CCAPV a voté deux motions : l'une sur le transfert des déchets des Alpes Maritimes vers les Alpes de Haute Provence et l'autre sur l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Dans ce deuxième cas, il nous semble important de rappeler qu'il n'est plus possible de faire porter par les seules collectivités gestionnaires la responsabilité et les coûts de la gestion finale des déchets. Il est urgent de travailler à la source.

Enfin, notre territoire rappelle que l'année de référence (2015) à l'échelle de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur est très ambitieuse pour notre territoire qui s'était déjà engagé dans une démarche de réduction des déchets importante.

- **Économie :**

Il nous paraît légitime d'estimer que les projets en lien avec l'économie circulaire prend tout son sens là où la production de déchets est la plus importante. Il faut que ces projets soient pensés à proximité immédiate des secteurs de production de déchets (soit les espaces métropolitains) pour éviter du transport inutile.

De manière globale l'enjeu du numérique, qui est pris en compte dans les objectifs du SRADDET, est essentiel à la fois sur la qualité des réseaux et des signaux ainsi que sur les usages, pour garantir une équité en terme de développement et de services.

Pour les territoires ruraux, le schéma conforte la vocation d'accueil des touristes et des retraités. Nous avons d'ailleurs été interrogatifs sur l'incitation au déploiement d'un logiciel qui autorise les collectivités à imposer un dispositif spécifique (numéro d'enregistrement) pour déclarer son meublé de tourisme permettant ainsi d'avoir une lisibilité précise de l'offre. Le SRADDET, qui est très généraliste sur beaucoup de points, est sur ce volet particulièrement précis. Dans tous les cas, même si l'activité touristique reste l'économie principale de notre secteur et qu'elle engendre de la ressource, elle s'accompagne de fortes contraintes d'aménagement en lien avec la gestion des déchets, la gestion de l'eau, la gestion des espaces publics, la capacité de charge des espaces naturels sensibles...

Il nous semble nécessaire de rappeler ici notre attachement à ce que la solidarité amont – aval (et non pas seulement aval – amont) sur les questions de ressources en eau notamment soit traduit pas de réels engagements à l'échelle de la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur. Il n'y a pas de signaux forts sur cette question de solidarité en lien avec la gestion de l'eau pourtant centrale pour le développement de notre Région.

Les conditions pour le développement d'une attractivité productive de nos territoires ne sont pas réunies dans les objectifs du schéma. Les orientations pour les nouvelles ZA sont prévues dans les zones très urbanisées et en dehors de ces espaces il semble très difficile de développer d'autres ZA. Les ZA de notre territoire sont déjà difficilement classables du fait qu'elles se sont développées dans des zones naturelles. Les extensions ou la création de nouvelles zones se feront nécessairement au détriment des espaces naturels ou agricoles. Les logiques régionales pourraient bloquer les projets sur les territoires ruraux. Il faudra trouver des équilibres d'approche au niveau régional. La limitation de la création de nouveaux espaces rend difficile l'implantation d'entreprises exogènes d'autant que l'accessibilité de nos secteurs restent fragiles sans réelles perspectives sur l'amélioration de la mobilité.

Sur la problématique de la ré-implantation des commerces dans les centres bourgs la vision est partagée mais la maîtrise du foncier, la réalité des enjeux économiques n'est pas toujours maîtrisée.

- **Les questions de foncier :**

Plusieurs objectifs continuent à nous poser question à l'échelle de la Région SUD PACA malgré la perspective d'un travail de concertation au sein des espaces.

La re-densification des centres anciens dans nos zones "urbaines" est compliquée.

L'objectif 0% de terres irriguées d'ici 2030 et la réduction de 50% de consommation foncière par rapport aux 10 dernières années posent question sur nos zones rurales.

Il y a des niveaux de pressions différentes entre la ruralité et les zones périurbaines qui ne sont pas identifiés, ce qui peut engendrer des difficultés d'interprétation au moment de la mise en compatibilité des documents de planification avec le SRADDET.

Les élus comprennent et entendent l'enjeu de densification, mais comment trouver un équilibre de développement sur nos territoires ruraux ?

Sur la valorisation des espaces agricoles sont privilégiés les secteurs à forte valeur ajoutée mais les zones jugées à faible potentiel comme les zones pastorales, essentielles pour le développement de la filière élevage sur nos territoires de montagne, ne sont pas considérées comme ayant une plus value économique.

Seules, les entrées paysagère et environnementale sont réellement mises en valeur et non pas le potentiel économique. La trame verte et bleue est, à ce titre, une contrainte légitime mais supplémentaire pour nos territoires.

Sur le développement de l'agriculture et la mise en place de filières permettant une production régionale de qualité, les ambitions ne sont pas très importantes au regard des objectifs de sauvegarde du foncier.

Par ailleurs, nous avons noté que la valorisation des filières éco-tourisme et tourisme de nature se fait au travers du prisme des Parcs Naturels uniquement. Il ressort de notre lecture que les espaces comme les nôtres ne seront que partiellement intégrés dans la valorisation des filières touristiques. Nous rappelons que 27 des 41 communes de notre communauté sont hors périmètres de parcs.

Sur la Forêt il est précisé qu'il faut créer les conditions pour avoir un équilibre entre les différents usages de la forêt : comment localement traiter ce double objectif entre gestion dynamique et durable de la forêt et utilisation optimale de la ressource pour le bois énergie et neutralité carbone ? Comment les règles vont-elles favoriser cette difficile équation ?

- **La mobilité pose question :**

Il nous semble nécessaire de pouvoir échanger de manière très pragmatique avec les élus régionaux sur les questions de mobilité car notre territoire est relativement absent des ambitions régionales. Comment la Région SUD envisage la mobilité sur notre territoire et quel lien entre CFP et les pôles de proximité ? Comment œuvrer sur les questions de mobilité sans renfort de lignes et de services au regard de la densité de population de nos espaces ? Quelles sont les propositions alternatives que la Région SUD entrevoit sur nos territoires ? A ce jour, les élus ont des craintes à formuler sur les organisations proposées.

- **Sur la question de la transition énergétique et de l'habitat :**

Concernant l'accompagnement des territoires et des habitants sur la transition : quels outils collectifs sont envisagés ? L'action publique est essentielle pour enclencher la dynamique.

Par ailleurs, il n'y a pas d'objectif affirmé en terme d'habitat et de patrimoine qui

sont des leviers à la fois de sensibilisation et d'actions : comment concilier la réhabilitation des centres anciens avec un fort potentiel architectural et la rénovation énergétique ?

Comment mettre en pratique l'objectif de concentrer 50 % de la production totale des logements à destination des jeunes et des actifs ?

En conclusion, il nous semble que l'équation proposée au travers du SRADDET peut être sources de déséquilibres et d'inégalités pour nos espaces de montagne.

Je vous remercie pour l'intérêt que vous voudrez bien accorder à nos inquiétudes et leurs prises en compte dans la mise en œuvre du SRADDET. Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président
Serge PRATO

4.2. Développement

4.2.3 Approbation du Programme Scientifique et culturel du musée de la Minoterie de la Mure Argens



Le PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL DU MUSÉE DE LA MINOTERIE *dans le cadre d'une demande d'appellation Musée de France*

Un Projet Scientifique et Culturel c'est quoi ?

- Le projet scientifique et culturel c'est la politique globale du musée : Quel musée on souhaite à moyen terme et pour quels publics ? Comment on s'y prend, avec quelle organisation et quels moyens ?
- Le projet scientifique et culturel repose sur une analyse de la relation entre la collection (le moulin et ses machines dans le cas de la minoterie), les publics, le bâtiment et l'environnement, et détermine des choix. Les axes forts de ces choix contribuent à définir l'identité du musée et son développement pour les 10-15 prochaines années.

Un Musée de France c'est quoi ?

Les « musées de France » sont des musées agréés par l'État et bénéficiant prioritairement de son aide. Les « musées de France » s'inscrivent dans une démarche d'excellence dans toutes les missions du musée : conservation, recherche, médiation...

Un Musée de France c'est :

- Une collection d'intérêt national
- Deux services minimum : un service conservation et un service des publics.
- Un objectif : pérenniser et valoriser une collection inaliénable.
- Un Comité scientifique placé sous la responsabilité d'un Référent Scientifique, garant de l'intégrité de la collection et de la rigueur scientifique du projet et de sa mise en œuvre.

Dans quel contexte ?

La Régie Secrets de Fabriques élabore actuellement son Projet Scientifique et Culturel de manière globale pour l'ensemble des sites, missions et thématiques dont elle a la charge (le musée de la minoterie, le musée de la distillerie, l'application les moulins d'Entrevaux, les draperies du Verdon...). Ce travail s'organise en trois étapes :

- Etat des lieux (réalisé en mai 2018)
- Concertation et définition des grandes orientations (réalisation en cours)
- Rédaction

Pourquoi une demande d'appellation Musée de France ?

Dans le cadre des réflexions en cours, l'opportunité d'une appellation Musée de France du musée de la minoterie s'est révélée progressivement comme une évidence. En effet, le musée dispose d'une collection (les machines) d'intérêt nationale : complète, bien conservée, étudiée et inventoriée.

L'appellation Musée de France est une opportunité pour :

- Faire reconnaître la qualité du travail engagé auprès des partenaires
- Monter des partenariats d'envergure nationale (avec le MUCEM par exemple)
- Trouver de nouvelles ressources financières y compris en fonctionnement (même si les enveloppes sont modestes).
- Faire du musée de la minoterie une vitrine de la politique culturelle de la CCAPV, une locomotive de l'offre culturelle locale au service des habitants et des visiteurs.

De quoi est constituée une candidature Musée de France ?

- Un inventaire de la collection aux normes Musée de France validé par le Référent Scientifique
- Un Projet Scientifique et Culturel validé :
 - Par le Comité Scientifique (en décembre 2018)
 - Par la Régie Secrets de Fabriques (en janvier 2019)
 - Par l'autorité de tutelle : la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon



Le Projet Scientifique et Culturel (PSC) du Musée de la minoterie dans le cadre d'une demande d'appellation Musée de France

Note de synthèse du projet

Document confidentiel - À usage interne uniquement - Non diffusable à l'extérieur

Partie 1 : Etat des lieux

Le musée de la minoterie est un musée de site, de patrimoine industriel qui a ouvert au public en 2016. A l'échelle d'un large quart sud-est de la France, le musée de la minoterie est le seul site ouvert au public qui présente une collection complète de machines industrielles pour la fabrication de farine datant du début du XX^e siècle. Cette collection est par ailleurs dans un état remarquable et à l'intérieur de son bâtiment d'origine.

L'analyse du fonctionnement du musée par un cabinet d'étude indépendant, démontre une gestion actuelle optimisée : un site restauré et ouvert à la visite avec un bon niveau de qualité, un programme culturel reconnu, une très bonne recette par visiteur et un budget et des moyens humains restreints au regard des actions menées. Si le musée de la minoterie de la Mure-Argens peut compter sur une collection riche et homogène qui fait sa force, il doit cependant s'adapter aux contraintes de son territoire : son isolement, sa saisonnalité, sa très faible densité de population et le manque d'équipement culturel structurant sur le territoire.

Partie 2 : Pour un lieu de vie culturel en milieu rural

L'appellation Musée de France est une opportunité pour faire du musée de la minoterie une locomotive de l'offre culturelle locale. L'ambition de ce PSC est de faire du musée de la minoterie une référence départementale sur la thématique du patrimoine industriel et un lieu de vie culturel de proximité, central et incontournable, sur le territoire de la CCAPV. Un musée vivant, lieu de diffusion culturelle, soutenu par deux piliers : sa collection et la recherche d'un côté, son territoire et son réseau de partenaires de l'autre.

1. Le fonctionnement

Le projet est calibré pour être mené à bien avec la Régie intercommunale « Secrets de Fabriques », à la personnalité morale et l'autonomie financière, dotée des moyens humains et financiers actuels. La gestion actuelle du musée montre de très bons résultats dans toutes ses missions, permettant d'envisager le projet avec sérénité.

2. La recherche

Le projet a pour ambition de positionner le musée de la minoterie comme référent départemental sur la thématique du patrimoine industriel. En tant que musée de site et de patrimoine industriel, il profite d'une situation unique sur le département, en contrepoint d'une vision très rurale de ce dernier.

3. Les aménagements et investissements

Les aménagements et investissements à réaliser dans le cadre du projet ont tous déjà été votés par la Communauté de communes. Ils permettront de répondre à deux objectifs prioritaires.

1) Créer les conditions d'un véritable lieu de diffusion culturelle

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon manque aujourd'hui d'un lieu de diffusion culturelle adapté et équipé sur son territoire. Compte tenu des investissements déjà réalisés et des espaces disponibles, le musée de la minoterie peut et doit aujourd'hui s'acquitter de cette mission qui répond parfaitement aux objectifs de son projet. Pour y parvenir une action reste à mener : finaliser l'aménagement de la salle du R+2. Ce grand plateau rectangulaire d'une centaine de m² est idéal pour une programmation éclectique. La salle est aujourd'hui déjà utilisée par le musée, mais faute des crédits nécessaires lors de la réalisation de la première tranche de travaux, elle a été laissée brute de second œuvre.

2) L'amélioration des conditions d'accueil du public : les extérieurs

En absence des financements nécessaires lors de la réalisation de la première tranche de travaux de rénovation de la minoterie, les espaces extérieurs et l'environnement immédiat du musée ont été délaissés, renvoyant une image négative et peu qualitative du musée. En complément d'une première tranche de travaux d'environ 70 000 € HT, dont les travaux sont en cours d'achèvement, les espaces extérieurs du musée constituent une priorité d'investissement dans le cadre du PSC.

4. L'offre de médiation : colonne vertébrale d'un musée né au XXI^e siècle

La politique de médiation s'enracine dans la collection du musée, se structure autour de la découverte du patrimoine industriel et des savoir-faire locaux, tout en restant ouverte aux propositions les plus contemporaines. Le fil rouge du PSC du musée de la minoterie de la Mure-Argens est de devenir un lieu de vie culturel sur le territoire, central et incontournable. Cette ambition passe nécessairement par une politique de médiation novatrice et ambitieuse au service de tous les publics.

Les partenaires d'abord : ils sont très bien identifiés. Ils sont pour la plupart actifs depuis de nombreuses années sur le territoire et proposent une offre culturelle de qualité. Ils ont des statuts et des moyens humains et financiers variés mais ils travaillent sur des missions complémentaires qu'il est nécessaire aujourd'hui de mettre en musique. Par ailleurs le musée doit s'ouvrir plus largement à la programmation des partenaires, en leur faisant profiter d'un équipement structurant à l'échelle de la CCAPV. Il s'agira alors d'ouvrir en grand les portes du musée aux autres acteurs culturels du territoire autour d'un projet fédérateur, porteur de sens, favorisant les partenariats étroits et les collaborations locales.

Les publics ensuite : scolaires, centres de loisirs, groupes adultes, groupes en situation de handicap, population locale, touristes... Chaque public cible doit pouvoir trouver une raison de venir ou revenir au musée dans le cadre du programme culturel. Chaque segment de public doit pouvoir se reconnaître dans une offre qui lui est dédiée, associée à un tarif spécifique. Prenons l'exemple des résidents, le programme culturel du musée doit répondre à un objectif de démocratisation de l'accès à la culture en milieu rural, il devra séduire les populations locales, seules à même de venir et revenir au musée à l'occasion d'un atelier, d'un concert, d'une projection... Enfin, sur un territoire très touristique, très peu peuplé et à la démographie scolaire minimaliste, les publics attendus changent à chaque saison et l'offre culturelle doit s'adapter pour répondre à leurs attentes spécifiques.

Eriger le musée de la minoterie en phare dans le paysage culturel local, c'est rentrer dans des logiques de labellisation permettant au musée de travailler mieux, de travailler en réseau, d'afficher auprès des visiteurs, des partenaires institutionnels, des financeurs, la qualité du travail engagé. Etre novateur, c'est proposer une politique de médiation ancrée dans le XXI^e siècle, à la vocation sociale et environnementale, c'est offrir au visiteur une expérience de visite pluridisciplinaire, loin du cliché du musée du début du XX^e siècle à l'image élitiste. Enfin, pour garder le musée en lien avec son territoire, avec les autres patrimoines industriels et artisanaux, ou pour aller chercher des visiteurs potentiels, il faut proposer des actions hors les murs : des ateliers, des visites guidées, être présent sur des foires...

Et comme tout programme culturel ne vit que par ses usagers, le musée doit mettre en place une communication efficace, adaptée aux différents publics.

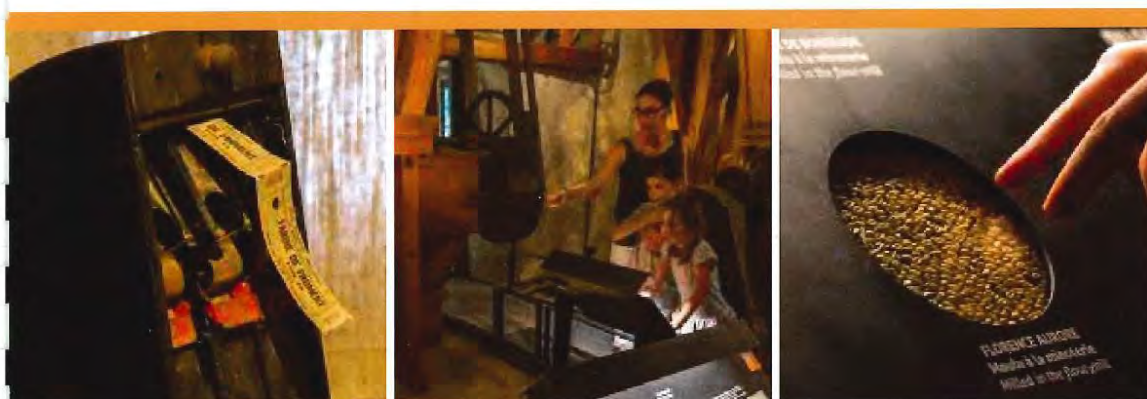
Conclusion

Les 10 – 15 prochaines années seront cruciales pour ancrer le musée de la minoterie dans le XXI^e siècle. Le musée de la minoterie, en 10-15 ans, doit s'affirmer comme un lieu de vie culturel incontournable sur son territoire. Un musée vivant, proposant une programmation au service de ses habitants et de ses visiteurs. Un musée « ambassadeur » de la vitalité de son territoire, « vitrine » de la politique culturelle et patrimoniale de la Collectivité. Le projet du musée de la minoterie est conçu en toute connaissance des limites objectives qui sont les siennes, dont la principale est un réservoir de visiteurs très limité. Pour réussir le projet malgré ces contraintes, le musée de la minoterie n'a d'autre choix que de miser sur l'excellence dans bien des domaines : dans la recherche, dans la connaissance de ses segments de publics, dans la construction d'une offre culturelle qui corresponde à leurs attentes, dans la politique tarifaire, dans la mise en place d'un plan de communication efficace, dans la fidélisation des résidents. C'est toute l'ambition de ce Projet Scientifique et Culturel.

PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

Musée de la minoterie *de La Mure-Argens*

POUR UN LIEU DE VIE CULTUREL EN MILIEU RURAL



Sous la direction de Edouard de LAUBRIE,
responsable du pôle "Agriculture et alimentation",
chargé des collections et de recherches MUCEM

Responsable Scientifique

Rédacteurs

Thomas DUBOEUF,
directeur de la Régie Secrets de Fabriques

Stéphanie FAVIER,
chargée de mission médiation
de la Régie Secrets de Fabriques

Relecteurs

Les membres du Comité scientifique et
Michèle TYRAN

Devenir musée de France : une ambition motivée

Si le Conseil d'Administration de la Régie Secrets de Fabriques, soutenu par le Conseil communautaire de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon, se mobilise aujourd'hui pleinement pour obtenir l'appellation « Musée de France » du musée de la minoterie de la Mure-Argens, c'est avant tout pour la reconnaissance de la qualité et la légitimité du travail engagé.

On pourrait argumenter notre démarche en rappelant que l'appellation ouvre droit à des subventions dédiées ou encore que la "marque" Musée de France peut-être un avantage en terme de communication pour attirer un public averti. Mais cela ne constitue pas la motivation profonde de notre démarche.

Le projet de musée de la minoterie a émergé en 2008. Le bâtiment a été acquis par la collectivité en 2010. Après plus de trois ans de travaux et un million d'euros d'investissement, le musée ouvre ses portes au public en 2016. Rien n'a été facile dans cette opération : ni l'acquisition, ni l'obtention des subventions, ni la réalisation des travaux, ni l'acceptation du projet qui a soulevé de nombreuses critiques. Tout était sujet à questionnement : les budgets, la méthode, les ressources humaines, les travaux, la muséographie... Mais la critique, souvent constructive, nous a permis, dans la mesure du possible, de faire considérablement évoluer le projet au fur et à mesure de sa réalisation.

Si la qualité du résultat est aujourd'hui unanimement reconnue, et les critiques totalement balayées, le musée a besoin de légitimité pour atteindre ses objectifs. En effet, après seulement trois saisons de fonctionnement, le musée de la minoterie est un nouvel acteur dans l'offre culturelle locale qui a tout à prouver : à la population, à ses partenaires culturels,

institutionnels, ses financeurs... L'appellation Musée de France est une opportunité de faire reconnaître de façon incontestable la qualité du travail mené, nous permettant d'ancrer durablement et de manière qualitative, le musée de la minoterie de la Mure-Argens dans l'offre culturelle et muséographique locale. L'appellation Musée de France, synonyme d'excellence, est une chance de mettre en lumière les fruits d'une politique courageuse menée par la Communauté de communes Alpes Provence Verdon en matière de conservation et de valorisation de son patrimoine culturel, en faisant du musée de la minoterie de la Mure-Argens une vitrine de cette politique.

Cette reconnaissance est par ailleurs nécessaire à la Régie Secrets de Fabriques pour mener des partenariats ambitieux, sur des expositions temporaires notamment, avec des institutions d'un niveau national qui conditionnent leurs partenariats à l'appellation Musée de France.

Ensuite, l'appellation constitue pour l'équipe gestionnaire du musée, une méthode, un cadre de travail rigoureux où les compétences et l'expertise des membres du Comité scientifique et des services de l'Etat viennent accompagner la mise en œuvre d'une politique vertueuse et partagée : le Projet scientifique et culturel.

Le Président du Conseil d'Administration de la
Régie Secrets de fabriques
A. DELSAUX



Sommaire

PARTIE 1 : ETAT DES LIEUX

I – L'environnement du musée	6	VIII – La programmation culturelle	33
1) <u>La géographie</u>		1) <u>Les actions culturelles pour le public individuel</u>	
2) <u>Les données socio-économiques</u>		2) <u>L'Education Artistique et Culturelle au musée</u>	
3) <u>La promotion touristique</u>		a. Public scolaire	
II – L'HISTORIQUE DE SECRETS DE FABRIQUES	9	b. Public périscolaire	
III- La minoterie de La Mure-Argens : HISTOIRE ET DESCRIPTION	13	c. Public extrascolaire	
IV - La minoterie de La Mure-Argens : LA RÉHABILITATION ET LE PARCOURS DE VISITE	17	3) <u>L'offre pour les groupes</u>	
1) <u>L'extérieur et l'environnement immédiat du musée</u>		4) <u>L'offre pour le public en situation de handicap</u>	
2) <u>L'intérieur et le parcours de visite</u>		5) <u>Les expositions temporaires</u>	
a. Grands principes		6) <u>Les partenariats</u>	
b. RDC et R+1		IX- La communication	38
c. R+2		1) <u>Les documents produits en interne</u>	
d. R+3		a. Le dépliant annuel	
V – La collection	23	b. Le site internet	
1) <u>Présentation</u>		c. L'affichage	
2) <u>Inventaire et référencement</u>		2) <u>La communication relayée par les partenaires</u>	
3) <u>Etat sanitaire</u>		a. Verdon Tourisme	
VI – Les recherches	27	b. La presse et les médias	
VII- PUBLICS ET FRÉQUENTATION	30	c. Le passeport des musées	
1) <u>La politique tarifaire</u>		d. Annonces et insertions	
2) <u>La politique d'ouverture du musée</u>		X – Moyens, organisation et fonctionnement	41
3) <u>La fréquentation</u>		1) <u>Une régie publique à la personnalité morale et à l'autonomie financière</u>	
4) <u>Les publics</u>		2) <u>Les moyens de fonctionnement</u>	
a. Les résidents		3) <u>Le personnel et son affectation</u>	
b. La clientèle groupe			
c. Le public scolaire			
d. Le public en situation de handicap			
e. La clientèle individuelle des estivants			



Partie 2 : Pour un lieu de vie culturel en milieu rural

Préambule 47

I. Le fonctionnement 48

II. Le musée de la minoterie : référent départemental sur la thématique du patrimoine industriel et meunier 49

1) La collection

2) La recherche

3) Le Comité scientifique : composition, organisation et fonctionnement

III. Aménagements et investissements 53

1) Créer les conditions d'un véritable lien de diffusion culturelle

2) L'amélioration des conditions d'accueil du public : les extérieurs

3) Les actions de prévention et de sécurité

a. La toiture

b. Contrôle du climat, vidéosurveillance et
sécurité

IV. L'offre de médiation colonne vertébrale d'un musée né au XXI^e siècle 56

1) Une politique des publics novatrice et exemplaire

a. Une politique qui s'appuie sur sa collection et
la recherche

b. Une politique de médiation ancrée dans le
XXI^e siècle à vocation sociale et
environnementale

2) Une politique des publics saisonnière et ses segments de visiteurs

- a. Développer la connaissance des publics
- b. Une politique saisonnière
- c. Les segments de visiteurs
- d. la politique tarifaire

3) L'Education Artistique et Culturelle

- a. Public scolaire
- b. Public périscolaire
- c. Public extrascolaire

4) Une politique qui s'enracine et s'organise localement au sein d'un réseau de partenaire

5) Une politique de communication dédiée

- a. Vers une amélioration de la lisibilité de l'offre
- b. Vers une amélioration de la stratégie et des
outils de communication

6) Une boutique, sa buvette et un espace ludo pédagogique au service du projet du musée

Conclusion 66

Partie 1 : Etat des lieux



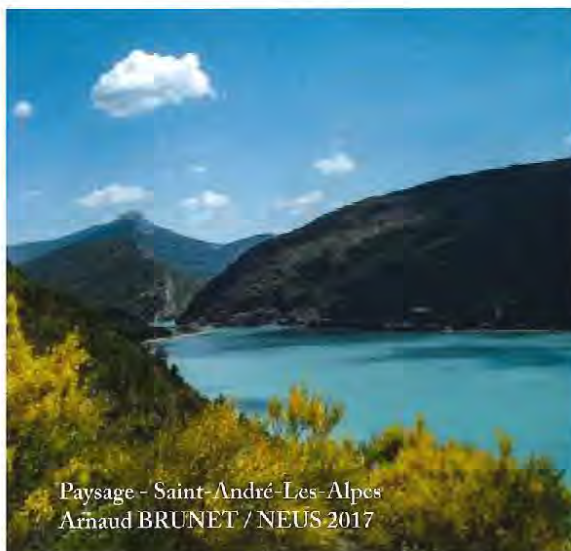
Le pigeonnier - Musée de la minoterie
Verdon Pictures 2016

I – L'environnement du musée

1) La géographie

Le musée de la minoterie est implanté sur la Commune de La Mure-Argens. La Commune fait partie de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon. Depuis le 1^{er} janvier 2017, cette dernière regroupe 41 communes représentant le quart sud-est des Alpes-de-Haute-Provence (24% de la superficie du département pour 6.8 % de la population), au cœur de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le territoire est accolé aux départements des Alpes-Maritimes (06) et du Var (83). La Commune de la Mure-Argens, comptant 320 habitants, est localisée au centre de la récente Communauté de communes qui totalise, elle, environ 10 500 habitants.

Le territoire de la Communauté de communes est rural, avec une densité de population faible (environ 6 habitants par kilomètre carré), il est éloigné des principaux bassins de populations de la Région PACA. A titre d'exemple, le musée se situe à 45 minutes de route de Digne-les-Bains et 1h30 de Nice.



Paysage - Saint-André-Les-Alpes
Arnaud BRUNET / NEUS 2017

C'est un territoire riche de transitions culturelles, environnementales et paysagères entre le sud méditerranéen et provençal et le nord alpin. C'est également un territoire fortement touristique avec deux pôles d'attractivité majeurs que sont au sud les gorges du Verdon (et le Parc Naturel Régional du Verdon) et au nord le Parc national du Mercantour. Malheureusement, cette activité touristique reste saisonnière, polarisée et centrée presque exclusivement sur la pratique des activités de pleine nature. Enfin, le musée est situé sur une zone de passage plus que de villégiature à mi-distance entre les Gorges du Verdon et le Mercantour. Il faut compter environ 30 minutes depuis le musée pour accéder au sud au Gorges ou au nord au Parc national du Mercantour. Le Bureau d'Information Touristique (BIT) de Saint-André-les-Alpes, situé à proximité du musée, est le moins fréquenté de la Communauté de communes, les autres BIT étant localisés à Castellane (au sud), à Colmars ou Allos (au nord), à Annot ou Entrevaux (à l'est).

Le territoire de la Communauté de communes est traversé d'est en ouest par la ligne des Chemins de Fer de Provence reliant Nice à Digne-les-Bains. La ligne passe à proximité du musée et la gare la plus proche, localisée à Saint-André-les-Alpes, est située à environ 800 mètres du musée. La route nationale N 202, reliant Nice à Digne-les-Bains, passe également à proximité du musée à Saint-André-les-Alpes. Notons enfin la présence de la route nationale N 85 ou « route

Napoléon », reliant Cannes à Grenoble via Grasse, Castellane, Barrême, même si elle ne passe pas à proximité immédiate du musée. Ces différents axes de circulation, dont certains sont très fréquentés en saison, illustrent la situation déjà évoquée, d'un musée situé dans une zone de passage entre Gorges du Verdon et Mercantour, entre Haute-Provence et Alpes-Maritimes.

2) Les données socio-économiques

La population de la Communauté de communes est en constante augmentation depuis 1975. La part des résidences secondaires est importante (environ 65 % de l'habitat) et la population est vieillissante. Selon des chiffres de 2007, le revenu moyen par foyer fiscal sur le territoire était de 17 289 € ; dans le Département il était de 20 199 € ; au niveau de la Région PACA il était de 22 111 € ; à l'échelle nationale, il était de 22 741 €. Même si ces chiffres méritent d'être actualisés, le territoire se situe donc en dessous des moyennes à toutes les échelles en ce qui concerne cet indicateur.

La dynamique « scolaire » sur le territoire est faible. Elle concerne peu d'enfants et peu d'établissements. En effet, aucun lycée ne se situe sur la zone et il faut se déplacer jusqu'à Digne-les-Bains pour trouver le lycée le plus proche. Trois collèges sont présents sur le territoire, à Annot (environ 120 élèves), à Saint-André-les-Alpes (environ 200 élèves) et à Castellane (environ 120 élèves). La faible densité de population a conduit à des regroupements d'enfants dans quelques sites scolaires élémentaires : 11 écoles qui accueillent 680 enfants de la plus petite (12 élèves) à la plus grande (152 élèves).

La population du territoire est logiquement éloignée des grandes institutions culturelles, mais il existe une vraie vigueur associative qui permet, en appui à la collectivité, de proposer deux musées extérieurs à la Régie Secrets de Fabriques : La Maison Musée de Colmars-les-Alpes et la Maison Nature et Patrimoine de Castellane. Notons également la présence d'une association culturelle de Pays, l'Association Art et Culture Fabri de Peiresc, qui

propose depuis presque 20 ans, une programmation culturelle gratuite et de qualité sur tout le territoire. Enfin, le réseau des médiathèques du territoire en lien avec la Médiathèque Départementale propose un service de lecture publique efficace, de qualité et de proximité. Malgré cette vitalité associative et les efforts de la Collectivité, les habitants du territoire pratiquent peu les activités culturelles proposées et la programmation reste bien souvent fréquentée par une poignée d'habités.

3) La promotion touristique

Depuis le 1^{er} avril 2017, la loi a poussé la Communauté de communes à intercommunaliser la compétence « tourisme ». En d'autres termes, à fusionner les Offices de Tourisme présents sur son territoire au sein d'un seul Office de Tourisme Intercommunal (OTI) : Castellane, Annot, Entrevaux, Colmars-les-Alpes et Saint-André-les-Alpes. On notera l'exception de l'Office de Tourisme d'Allos qui ne rejoindra pas les rangs de l'OTI, profitant d'une dérogation possible accordée aux stations classées.

Le travail des Bureaux d'Information Touristique (BIT) et la qualité du partenariat engagé entre l'OTI et la Régie Secrets de Fabriques (structure publique en charge de la gestion du musée de la minoterie notamment) déterminent en grande partie la fréquentation du musée en saison. En effet, les enquêtes réalisées auprès des visiteurs du musée montrent qu'ils ont eu connaissance de cette offre pour 20 % d'entre eux par l'accueil physique dans un BIT, 4 % par les brochures de communication de l'OTI ainsi qu'une part difficile à quantifier mais certainement non négligeable par le portail internet « Verdon Tourisme ». La fusion / création de l'OTI constitue donc avant tout une chance pour le musée de la minoterie car théoriquement il est plus facile de construire un partenariat solide sur le long terme avec un seul interlocuteur au lieu de 5, surtout quand les deux partenaires, même indirectement, restent sous l'égide d'un seul financeur : la Communauté de communes.



Lors de la création de l'OTI, des débats ont été menés pour choisir le statut juridique de ce dernier. C'est le statut associatif qui a été retenu et les liens contractuels permettant à la Communauté de communes d'impulser sa politique touristique passent par une convention d'objectifs et de moyens signée avec l'OTI, valable jusqu'en 2019. Malheureusement cette

dernière ne fait pas mention de l'offre culturelle du musée de la minoterie. La solution proposée et mise en place pour la saison 2018 est la signature d'une Convention de partenariat entre l'OTI et la Régie Secrets de Fabriques. Cette convention est rendue obligatoire par le fait que la Régie Secrets de Fabriques réalise pour le compte de l'OTI un accueil touristique en saison au musée de la distillerie de lavande de Barrême.

Forces

Plusieurs pôles d'attractivité touristique forts à proximité du musée : les Gorges du Verdon, le Mercantour, les Grès d'Annot, le patrimoine fortifié de Colmars-les-Alpes et d'Entrevaux.

Un musée situé sur un axe de circulation important en saison.

La ligne des Chemins de Fer de Provence avec la gare de Saint-André-les-Alpes, proche du musée.

La vitalité associative du territoire.

L'existence d'un OTI qui partage le même territoire administratif que la Régie (hors Allos).

Faiblesses

Un musée éloigné des bassins de population importants.

Un musée situé sur un axe de circulation plutôt que de villégiature.

Une fréquentation touristique polarisée (loin du musée), saisonnière, dont la venue sur le territoire a été motivée par la pratique des APN.

Un public scolaire peu nombreux.

Une population locale peu coutumière des activités culturelles avec un pouvoir d'achat en dessous des moyennes nationales.

Un OTI encore trop récent pour être pleinement opérationnel.

Les enjeux qui en découlent

Développer une politique des publics qui s'adresse aussi bien à une clientèle touristique qu'à la population locale.

Rendre l'offre du musée visible dans les pôles d'attractivité touristique du territoire et faire en sorte qu'elle soit assez attractive pour déclencher le déplacement des visiteurs. S'appuyer sur un partenariat fort avec l'OTI.

Faire en sorte que la clientèle de passage s'arrête au musée (développement de la signalétique, réaménagement de l'entrée du site...).

Développer des actions en partenariat mobilisant le tissu associatif local.

Faire rentrer les intérêts du musée de la minoterie dans la convention d'objectifs et de moyens liant la Communauté de communes et l'OTI lors de son renouvellement en 2019.

II – L'HISTORIQUE DE Secrets de Fabriques

Le musée de la minoterie est la pièce maîtresse d'une politique plus vaste de valorisation des savoir-faire locaux qui porte le nom de « Secrets de Fabriques » et qui trouve son origine au début des années 2000.

La Communauté de communes Alpes Provence Verdon (CCAPV) est née de la loi NOTRe par la fusion de 5 Communautés de communes préexistantes. Ces dernières avaient l'habitude de travailler ensemble au sein d'un Pays. Celui-ci a été officiellement créé sous le nom de "Pays Verdon, Vaire, Var" en 2000, il deviendra le Pays A3V (Asses, Verdon, Vaire, Var) en 2004 suite au rattachement des communes du Canton de Barrême.

En 2004, le Pays signe une convention de partenariat avec le service de l'Inventaire Général du Patrimoine, qui, à cette date est un service déconcentré du Ministère de la Culture, rattaché à la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Cette convention, signée pour une durée initiale de 5 ans (elle fera l'objet de nombreux avenants jusqu'en 2014), est relative à l'inventaire du patrimoine culturel du Pays A3V (il porte alors sur 40 des 41 communes qui composent l'actuelle CCAPV). Cet inventaire du patrimoine traite aussi bien du patrimoine mobilier (vaisselier, horloge...) et immobilier (chapelle, mairie...), que du patrimoine rural et urbain, civil et religieux, industriel et scientifique, que privé et public. L'objectif de la démarche était d'établir une carte d'identité patrimoniale du territoire.

Unique en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, cette convention fut la concrétisation de l'intérêt que portait le Pays à l'identification, la mise en valeur et l'animation de son patrimoine. Dans le cadre de cette convention, d'abord la DRAC puis la Région, a mis à disposition de l'opération, pendant près de 10 ans, les agents du Service de l'Inventaire général du Patrimoine.

Le Pays facilitait l'organisation des opérations, assurait la diffusion de l'information et l'hébergement des chercheurs et techniciens du service de l'Inventaire. Des réunions publiques furent organisées par secteur chaque année pour présenter la méthodologie à la population. Par ailleurs, des restitutions ouvertes à tous ont été régulièrement programmées sur simple sollicitation des communes ou des associations locales. Ces restitutions pouvaient porter soit sur des thèmes précis (les ruchers placards, le patrimoine drapier du pays ...) soit être localisées (les traits marquants du patrimoine sur la commune d'Ubraye, le travail de la pierre sèche sur la commune de Castellane ...).

L'intérêt global de la démarche pour le Pays fut bien sûr de pouvoir valoriser les résultats de l'Inventaire et ainsi concourir à la bonne réalisation d'au moins deux grands objectifs fondamentaux sur les cinq qui constituaient alors sa Charte de territoire :

- Déterminer l'identité du Pays et la faire partager et porter par les habitants.
- Dynamiser l'économie touristique et la faire évoluer en respectant les caractéristiques fondamentales du Pays.

Bien des années plus tard, Secrets de Fabriques constituera l'outil du territoire au service de la réalisation de ces deux objectifs sur une thématique précise : le patrimoine industriel et artisanal et les savoir-faire locaux. Le premier en passant par la révélation d'une identité culturelle et la diffusion de cette connaissance au plus grand nombre. Le second par une mise en tourisme du patrimoine culturel, démarche riche de sens, respectueuse de l'environnement et qualitative.

En 2009, la majorité des 40 communes du territoire étaient déjà inventoriées. Les travaux réalisés montraient dès lors une grande richesse du patrimoine local. La thématique des héritages industriels et artisanaux ressortait comme étant très structurante à l'échelle du Pays. On y trouve en effet une grande densité de témoignages matériels et immatériels relatifs à l'exploitation de la lavande, à la draperie et au pastoralisme ainsi qu'à la minoterie et à l'agriculture. En outre, certains sites faisaient preuve d'un état de conservation exceptionnel qui les rend uniques en

région Provence-Alpes-Côte d'Azur comme la minoterie de la Mure-Argens ou les draperies Trotabas de Beauvezer, comme en témoigne la note du Service de l'Inventaire et du Patrimoine datant de 2008 : « (...) le développement économique du Pays a connu un véritable ralentissement au cours du 20^e siècle et cette période d'atonie économique a culminé dans la seconde moitié du 20^e siècle. Mais au 19^e siècle et au début du 20^e siècle, il y a eu des phases de développement qui ont pris un visage véritablement industriel. L'état remarquable des traces de ces industries vient sans doute de l'absence de pression foncière et démographique. Qu'il s'agisse des draperies de Beauvezer ou de la minoterie de La Mure-Argens qui fut elle-même à l'origine une draperie, on ne peut qu'être surpris de voir que des sites industriels qui ont pourtant fermé leurs portes voici de nombreuses années sont restés tels quels, dans l'état dans lequel ils se trouvaient lorsque les turbines hydrauliques ont cessé de tourner. Ce remarquable état de conservation fait de ces fabriques des sites patrimoniaux de premier plan. »

Par ailleurs, d'autres thématiques culturelles identitaires ont émergé : un patrimoine religieux abondant, un patrimoine agricole marqué par le pastoralisme, un patrimoine militaire de frontière, un patrimoine ferroviaire comportant de nombreux et anciens ouvrages d'art...



11

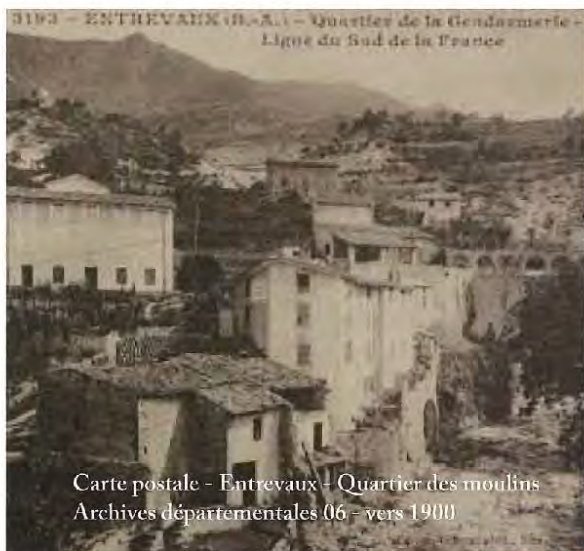
Perite draperie Trotabas - Beauvezer
SIR Région PACA E. Pauvère - 2005



Distillerie ambulante de lavande de Schimmel - Castellane
Photographie - Bulletin Schimmel vers 1900

En 2000, la commune de La Mure-Argens est intéressée pour acquérir la minoterie et la valoriser. Une étude de faisabilité, lancée par la Communauté de communes du Moyen-Verdon, est réalisée à cette occasion. Malheureusement, les négociations avec la propriétaire n'aboutiront pas, mais la volonté politique locale perdure. Les élections de 2008 installent une nouvelle équipe municipale qui conserve ce projet. En 2009, la dimension du projet fait naturellement glisser le débat à l'échelle intercommunale.

Le Pays Asses Verdon Vaire Var a souhaité, en 2008 construire un projet de valorisation touristique de ce patrimoine. L'objectif fut de constituer une offre touristique de découverte du patrimoine desservie par la ligne des chemins de fer de Provence. Mobilité douce et offres en réseau formaient les atouts du projet. La distillerie de Barrême, la minoterie de la Mure-Argens, le parcours des draperies du Verdon et le parcours des moulins d'Entrevaux furent les principaux sites valorisés dans le cadre du réseau Secrets de Fabriques. Ils permettent de parcourir l'histoire socio-économique du territoire et de comprendre les liens qui se tissent entre les nombreuses activités : agriculture, meunerie, distillation de plantes, élevage, fabrication de drap, production laitière, oléiculture et tourisme.



Si l'année 2010 fut préparatoire et a été exclusivement consacrée à la recherche de solutions financières et juridiques avec les partenaires institutionnels (Etat et Conseil Régional), les années 2011, 2012, 2013 et 2014 furent opérationnelles. En effet, les cinq Communautés de communes du Pays Asses, Verdon, Vaire, Var (Haut Verdon Val d'Allos, Moyen Verdon, Teillon, Terres de Lumière et Pays d'Entrevaux) ont passé entre elles une Entente Intercommunale et ont engagé un programme d'investissement commun dédié à la mise en tourisme du patrimoine industriel, artisanal et agricole du Pays : c'est l'acte de naissance de Secrets de Fabriques. Cette convention d'Entente Intercommunale déléguait à la Communauté de communes du Moyen Verdon la maîtrise d'ouvrage des investissements. L'animation de l'opération a débuté officiellement au 1^{er} janvier 2011 grâce au recrutement d'un Chef de projet au sein de l'équipe du Pays.

En juillet 2015, la Régie Secrets de Fabriques est statutairement officialisée. C'est une Régie autonome de la Communauté de communes du Moyen Verdon, à la personnalité morale et à l'autonomie financière. Elle sera transférée au 1^{er} janvier 2017 à la nouvelle Communauté de communes. Elle fut créée à l'occasion de l'ouverture au public du musée de la distillerie de lavande de Barrême. Le musée de la minoterie de la Mure-Argens ouvrira ses portes au public l'année suivante en juin 2016.

Après de nombreuses années de développement et d'investissement, Secrets de Fabriques propose en 2018 deux musées, deux applications patrimoniales et touristiques fonctionnant sur smartphones et tablettes, des produits touristiques thématiques et un programme d'animation annuel. Le réseau s'attache à proposer une offre de qualité s'adressant à tous et à tous les âges. La politique actuelle de la Régie est de proposer une offre culturelle accessible en milieu rural qui s'adresse à la population permanente comme à la clientèle touristique familiale. Le musée de la minoterie, en tant que maison « mère » du réseau Secrets de Fabriques a pour vocation de devenir un pôle culturel et touristique majeur du territoire.



Forces

Une volonté politique forte et constante qui a permis l'existence du musée.

Le soutien originel et sans faille du Service de l'Inventaire et du patrimoine.

Un patrimoine à valoriser de grande qualité et dans un état de conservation exceptionnel.

Le musée fait partie d'une offre culturelle territoriale plus large qui fait sa force et qui fait sens.

Une échelle intercommunale pertinente pour mettre en place les actions du musée.

Une richesse thématique identifiée par l'inventaire sur la question des patrimoines artisanaux et des savoir-faire locaux.

Faiblesses

Une offre culturelle très récente.

Une offre pertinente mais cloisonnée sur sa thématique.

Les enjeux qui en découlent

Faire connaître et découvrir cette nouvelle offre culturelle à une plus large partie de la population locale.

Encourager et soutenir l'appropriation du musée par les élus locaux.

Maintenir un partenariat fort avec le Service de l'Inventaire et du Patrimoine de la Région SUD.

Exploiter cette richesse thématique identifiée par l'inventaire sur la question des patrimoines artisanaux et des savoir-faire locaux de manière plus large et plus globale.

III – La minoterie de La Mure-Argens: HISTOIRE ET DESCRIPTION

Sur la rive gauche de l'Issole qui sépare la commune de la Mure-Argens de celle de Saint-André-les-Alpes, une imposante bâtisse de pierre au toit de tuiles abrite sur trois niveaux et 1000 m² de surface au sol l'une des premières minoteries industrielles du début du siècle. Successivement moulin à eau, puis fabrique de draps à partir des années 1820, cette minoterie construite vers 1898 a cessé toute activité en 1972. Elle demeure sur le département et peut-être même sur tout le quart sud-est la dernière entreprise de ce type et surtout de cette taille à avoir été conservée intacte depuis l'origine avec toute sa machinerie.

Il existait déjà un moulin à cet emplacement (ou à proximité) sous l'Ancien Régime, il apparaît dans différents documents d'archives dès 1645. Lors de la Révolution, la Commune devient certainement propriétaire du moulin, même si aucun document ne permet d'en préciser la date. Le cadastre napoléonien, en 1838, figure encore un moulin dont les mécanismes sont mis en mouvement par les eaux de l'Issole dérivée. Sur ce document figure la notion biffée de « fabriques de draps » car c'est en effet à partir de 1826 que Pascal Pascal, filateur, propriétaire des terrains récemment acquis, fait construire le bâtiment dont la production de draps constituera l'activité principale. La fabrique subit un important incendie en 1861. Cet incendie oblige manifestement la veuve Pascal et ses enfants mineurs à vendre. Le bâtiment n'offre alors plus que quatre murs calcinés. Edouard Dol en devient propriétaire en 1862. A partir de cette date, l'histoire de la famille Dol devient indissociable de celle du moulin jusqu'à l'arrêt de l'exploitation en 1972, voire jusqu'à la vente du bâtiment à la collectivité en 2010. La problématique de l'eau permet de savoir qu'Edouard Dol rétablit les bâtiments dans leur usage premier en remettant une draperie en état de fonctionner.



Photographie de la minoterie
Archives départementales 04 - vers 1900

Même si la draperie Pascal est l'une des premières (avec sa voisine la draperie Honnorat située juste en face en rive droite de l'Issole), sa présence sur le territoire durant les années 1820-1890 n'est pas un phénomène isolé. La haute vallée du Verdon est en effet connue pour sa proto-industrie textile très ancienne qui prendra au XIX^e siècle un virage résolument industriel marqué par le développement des unités de production dans toutes les vallées du Verdon. La draperie Pascal employait quelques dizaines de personnes au XIX^e siècle, et même jusqu'à 80 ouvriers dans les années 1850. Pour des raisons socio-économiques multiples, à partir des années 1870-1880, la plupart de ces usines fermèrent. Le décès d'Edouard Dol en 1886 ne signe pourtant pas l'arrêt de la draperie, celle-ci existe toujours en 1888. Mais la draperie Pascal devenue Dol, ne résistera tout de même pas indéfiniment à l'hécatombe et l'activité cesse vers 1895. Achille Dol aménage alors une minoterie en 1902 et c'est ce nouveau moulin que ses deux fils Firmin et Joseph déclarèrent au tribunal de commerce de Castellane en 1920 sous l'appellation « Minoterie des Alpes ».

Notons qu'au moment du rachat de la draperie en 1862 par Edouard Dol, la fabrique n'occupait qu'une partie des bâtiments actuels. Entre l'incendie de 1861 et 1879, le bâtiment tout en longueur du moulin est dédoublé au sud sur sa moitié ouest par un nouveau corps de bâtiment. Dans la partie la plus ancienne (au nord) se faisait le lavage de la laine puisqu'on y

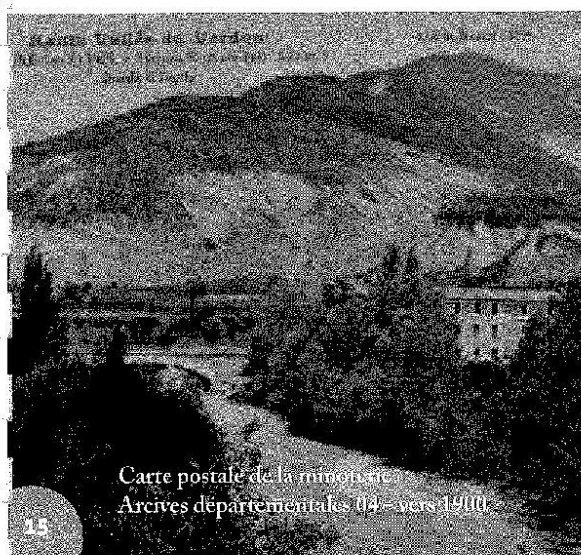
trouve encore les traces de l'emplacement des cuves de lavage de la laine, probablement l'un des derniers vestiges du passé drapier du moulin. Achille Dol installera les machines importées de Suisse dans la partie la plus récente du bâtiment et utilisera les espaces arrière les plus anciens comme lieux de stockage.

La construction de la minoterie est décidée dans un contexte particulier. Le XIX^e est un âge d'or pour les moulins. Le territoire présente une géographie propice à l'exploitation de l'énergie hydraulique qui a facilité l'installation de nombreux moulins, tant et si bien qu'à la fin du XIX^e chaque village possédait un ou plusieurs moulins à farine. Le plus souvent une simple bâtisse de taille modeste connectée à un canal de dérivation qui entraînait une ou deux roues horizontales, elles-mêmes activant une paire de meules. Mais à la fin du XIX^e, le monde de la meunerie va connaître une véritable révolution qui va la faire basculer dans l'univers industriel. La mécanisation de la production de la farine, avec notamment l'invention des broyeurs à cylindres et les plansichters va permettre de produire plus et mieux dans des unités de production beaucoup plus importantes. Les échelles géographiques d'approvisionnement en matière première et d'écoulement des productions vont radicalement s'étendre. La minoterie s'approvisionnait en blés de la région pour une petite part, et surtout de blés en provenance du centre de la France et de la région du Mans (témoignage oral de M. Ernest Dol). Des archives attestent de livraison de grains en

provenance du Canada. La minoterie pouvait broyer jusqu'à 15000 quintaux de blé par an. La turbine installée au début du XX^e siècle permettait aussi d'alimenter en électricité la limacière située quelques dizaines de mètres en aval sur le cours de l'Issole. Même s'il semble avéré que la ligne des Chemins de Fer de Provence a joué un rôle dans le développement de l'activité du moulin, la minoterie n'aura jamais été un moulin très important, et les statistiques industrielles de 1924 la classe en 5^{ème} position des moulins du département. La minoterie de la Mure était donc un moulin industriel de taille moyenne et au fonctionnement familial. La production du moulin déclinera à partir des années 1960. L'usine est de moins en moins compétitive dans un contexte d'avènement des énergies fossiles à bas coût, de concentration de l'activité au sein de plus grandes unités de production, plus proches des grands bassins de population. Le moulin cessera son activité en 1972.

L'histoire de la minoterie nous a laissé peu d'archives. Cette intuition initiale nous a malheureusement été confirmée par le rendu de l'étude sur le sujet du cabinet d'archivistes « Patrimoine Recherche Avenir », mandaté par le Service de l'Inventaire et du Patrimoine en 2010. Sur la période la plus ancienne, les conflits récurrents autour de l'utilisation du canal et l'incendie ont pu nous apporter quelques informations, mais sur la période moderne les archives sont particulièrement lapidaires et parcellaires. Par ailleurs, une enquête ethnologique réalisée par l'association « Paroles Vives » pour le compte du Pays A3V, nous révèle que si quelques enfants du Pays ont bien souvenir du moulin en fonctionnement, force est de constater que celui-ci a peu marqué l'histoire de son territoire. Pour être totalement complet, notons tout de même l'existence d'une archive sonore rare et précieuse, un enregistrement d'Ernest Dol (le dernier minotier) enregistré par Mme Musset pour le compte de l'association « Alpes de lumière » dans les années 1980.

Pour une présentation de l'architecture du bâtiment, le plus simple est de s'en remettre à la notice du Service de l'Inventaire et du Patrimoine : « Le bâtiment de la minoterie, tout en longueur et en moellons, aligne plus de 70 m



Carte postale de la minoterie
Archives départementales 04 - vers 1900

de façade. Il est couvert pour l'essentiel en longs pans de tuiles creuses. La partie Est est réservée aux logements de la famille qui exploitait la minoterie. L'usine elle-même se trouve à l'ouest. Dans la façade de la moitié ouest où se trouve l'usine se lit l'histoire du bâtiment. Ainsi, l'extrémité est, avec ses fenêtres rapprochées, directement héritées de l'époque de la draperie, se distingue de la partie centrale, où ont été aménagés les mécanismes de la minoterie et dont l'élévation a été refaite avec des baies beaucoup plus espacées. Il est aussi possible que ces travaux aient été consécutifs à l'important incendie de 1861. Une inscription barre cette façade : "Minoterie des Alpes".

L'usine comprend 5 étages. Dans le premier, quasi entièrement enterré, ne se trouve que le canal de fuite. Un étage de soubassement, qui n'apparaît en élévation que dans la moitié ouest de l'usine, abrite la turbine, le grand arbre de transmission ainsi que les bases des silos à grains et à farines et des élévateurs à godets qui montent jusqu'aux combles. C'est également là qu'on peut observer les derniers vestiges de l'époque de la draperie (à l'exception des canaux d'amenée et de fuite) : les traces des grandes cuves qui servaient à nettoyer la laine. À l'étage du rez-de-chaussée surélevé sont disposés les quatre broyeurs de marque G. Daverio, une trieuse, une essoreuse et la commande, au moyen d'un volant, de l'arrivée de l'eau dans la turbine, équipée d'un régulateur Watt.



Détail d'un broyeur de la minoterie
IP Région PACA F. Pauvarel - 2013

Au premier étage se trouvent un tarare et l'ensachage et au deuxième sont alignés les cylindres centrifuges, les plansichters, une filtreuse à air pulsé, une épingleuse et les sommets des silos. C'est également à cet étage qu'a été conservé un pigeonnier de 150 boulins. »



Salle des bluteries de la minoterie
IP Région PACA F. Pauvarel - 2013

16

Fonces

Un moulin industriel dans un très bon état de conservation muni de toute sa machinerie.

Un bâtiment dans lequel se dévoile presque 200 ans de l'histoire économique et sociale du territoire (l'épopée drapière, l'évolution de l'agriculture et de la meunerie, le rôle et l'évolution des moyens de transport, la mutation de l'économie locale...).

Faiblesses

Un patrimoine qui a peu marqué l'histoire de son territoire.

Un patrimoine qui n'a laissé que très (trop) peu d'archives.

Les enjeux qui en découlent

Faire connaître ce site à la population locale

Conserver, raconter et faire vivre ce lieu en tant que témoin de l'histoire socio-économique locale.

IV – La minoterie de La Mure-Argens : LE PARCOURS DE VISITE

1) L'extérieur et l'environnement immédiat du musée

Le moulin est en retrait de la route principale. Les visiteurs sont invités à se garer sur un grand parking depuis la route principale et accèdent au musée par un chemin piéton longeant l'Issole sur une centaine de mètres avant d'arriver à la porte d'entrée du musée. Les espaces extérieurs participent donc pleinement à l'expérience de visite puisqu'ils sont largement « traversés » par le public, ils constituent même le premier ressenti pour les visiteurs.

L'environnement immédiat du musée constitue aujourd'hui une contrainte pour le musée. Le parking et l'entrée du site sont peu visibles depuis la route principale. Le traitement actuel de l'entrée du site est minimaliste et la signalétique installée souffre des normes d'implantation en retrait de la voie.



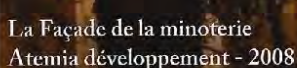
Les extérieurs du site n'ont fait l'objet d'aucun traitement qualitatif. Ils ont été les victimes des choix budgétaires qui se sont révélés indispensables au moment de la réalisation des investissements et qui ont porté prioritairement sur les espaces intérieurs. Il est prévu de traiter les espaces extérieurs dans le projet de tranche 2.

Dans les années 50 le quartier de la minoterie est une petite zone artisanale et le moulin fournit l'électricité à une conserverie d'escargot (ou limacière) et à l'usine de pâte alimentaire attenante. Ces petites unités de production restent des marqueurs de l'évolution économique et architecturale de l'arrière-Pays de cette époque-là mais elles sont aujourd'hui très délabrées.



Vue aérienne de la minoterie dans son environnement
Géoportail

7



L'intervention architecturale sur ces parties s'est donc limitée à la pose d'un caillebotis sur les planchers bois d'origine afin de permettre les circulations des visiteurs. Toutes les salles de machinerie sont isolées du reste du bâtiment par des lourdes portes vitrées et coupe-feu renforçant le sentiment d'immersion des visiteurs lorsqu'ils les franchissent. Les salles se visitent en aller-retour. Les travaux ont permis la mise aux normes du bâtiment par rapport aux règles ERP et d'accessibilités PMR.

b. RDC et R+1

Le parcours de visite débute au rez-de-chaussée avec la turbine que l'on découvre en perspective au fond de la boutique dès que l'on franchit le seuil de la porte d'entrée, ainsi que les traces d'emplacement des cuves de lavage de la laine. La première salle du musée est celle de l'arbre de transmission où l'énergie produite par la turbine est transmise à tous les étages et toutes les machines du bâtiment. On retrouve également dans cette salle, la base du silo à grain.

La visite se poursuit au premier étage où se concentre la plus grande partie de la muséographie sur des thèmes variés et introductifs qui vont permettre au visiteur d'acquiescer dans cette première grande salle, toutes les clés de lectures qui vont lui être nécessaires pour comprendre le fonctionnement du dédale de machines qu'il va être amené à traverser :



La salle du RDC
Verdon pictures - 2016



L'arrivée d'eau à la minoterie
Verdon pictures - 2016

- L'arrivée d'eau au moulin avec une vue sur l'arrivée du canal d'aménage, les martelières, le dégrillage, la conduite forcée et la turbine vue par-dessus
- L'histoire du bâtiment, de la fabrique de drap à la minoterie
- La famille Dol qui a exploité le moulin de père en fils (arbre généalogique, souvenirs de famille et témoignages)
- Les céréales dans l'économie locale aujourd'hui par des témoignages de professionnels (minotier, brasseur, producteur...)
- Des grands schémas en coupe du bâtiment présentant les différentes étapes de nettoyage du blé et les différentes étapes de mouture
- Le silo, son remplissage et le mélange des grains
- Un grand écran diffusant un film montrant un moulin de la même époque en fonctionnement
- Le transport de la matière dans le moulin avec des modules de manipulation pour petits et grands recréant les principes de la courroie à godets et la vis sans fin



Le R+1 côté Nord
Verdon pictures - 2016

Au même étage, côté sud, après cette introduction complète le visiteur est prêt à pousser la porte de la salle des broyeurs : la plus emblématique du musée, cœur de la minoterie. Les broyeurs à cylindres, invention qui nous vient de l'Est de l'Europe au début du siècle précédent, ont permis à la meunerie de basculer dans l'ère industrielle, remplaçant définitivement la meule en pierre. Le concept, tellement efficace, et même si les rendements ont été grandement améliorés, est toujours utilisé actuellement dans les minoteries contemporaines. Dans cette même salle parmi les éléments les plus remarquables : le silo à farine et l'ensacheur à farine, la laveuse, le régulateur watt et la commande volant...

Toujours au R+1, le musée dispose d'une salle d'animation avec placard d'environ 15 m² pouvant accueillir jusqu'à 19 personnes. Elle a été équipée au printemps 2018 par la Communauté de communes d'un grand évier. Elle est utilisée notamment pour l'accueil des scolaires et les ateliers estivaux hebdomadaires.

c. R+2

Au R+2 côté sud, le visiteur pénètre dans la salle dite de « l'ensachage ». Coincé entre le tamisage au-dessus et le broyage au-dessous, c'est l'étage où s'effectue le tri de la mouture après les différentes étapes de tamisage : la farine part au silo, le son dans la salle adjacente afin d'y être trié, et la mouture descend dans les broyeurs



Le R+1 côté "machines"
Verdon pictures - 2016

successifs. Le visiteur se retrouve au milieu d'une forêt de conduits en bois à l'allure « *psychédélique* ». La présence de nombreux ensacheurs a donné son nom à cette salle, mais ils n'ont plus guère été utilisés après les années 50 où un bricolage du minotier a permis l'automatisation de la repasse. Autrement dit, la mouture extraite après chaque tamisage redescend directement dans le broyeur suivant sans passer ni par l'étape de l'ensachage, ni par le travail fastidieux qui consistait à basculer le sac plein de mouture dans le broyeur suivant grâce à des trappes bien visibles dans la salle. Cette salle offre d'autres objets très intéressants : le trieur à grain, le séparateur-trieur, l'ensachage de contrôle, la brosse à son...

Au R+2 côté nord, un grand espace de plus de 100 m² accueille les expositions temporaires. Ce grand espace vide est brut de second œuvre, l'ambiance est très industrielle. Pour meubler cet espace et accueillir des objets, la Régie possède actuellement 5 vitrines en verre qui ferment à clef (mais pas forcément aux normes attendues) ainsi que deux tables vitrines. Le présent PSC dans le cadre du projet de tranche 2 s'intéressa particulièrement à cette salle, dans ses usages actuels et ceux à souhaiter, afin d'améliorer l'accueil des visiteurs et des activités qui leurs seront proposées.



Le R+2 côté "machines"
Verdon pictures - 2016



Le R+3 côté "machines"
Verdon pictures - 2016

d. R+3

Au R+3, la première rencontre du visiteur est un module ludique de manipulation pour petits et grands. Au programme : reconnaissance des différents types de mouture, reconnaissance tactile de petits objets, rébus... Le visiteur pénètre ensuite dans la dernière salle du musée dite du tamisage. Encore une salle très immersive où le choc avec la machinerie ne laisse pas le visiteur insensible. Il sera amené à comprendre ici le fonctionnement des bluteries et du planschister. Ce dernier a beaucoup de points communs avec les broyeurs, il est inventé à la même époque dans la même zone géographique de l'Est de l'Europe, il va permettre de mécaniser efficacement le tamisage de la mouture, tant et si bien que le concept est toujours utilisé dans les minoteries contemporaines 120 ans plus tard. Cette salle regorge d'autres surprises : le filtre à air, les époinçuses, le sommet du silo et une peseuse malheureusement invisible par le public car occultée par le silo.

Avant de quitter cet étage, le visiteur est invité à pousser la porte du pigeonier, où les nombreux pigeons étaient nourris par les déchets extraits des époinçuses.

Forces

Une réhabilitation et une scénographie sobre, moderne, respectant le lieu et mettant bien en valeur la machinerie.

Un parcours muséographique permanent très apprécié du public aux contenus rendus accessibles malgré la grande complexité de la machinerie.

Des espaces disponibles pour toutes les missions du musée y compris une salle d'animation (pour moins de 20 personnes) et une grande salle dédiée aux expositions temporaires et autres animations.

Faiblesses

Un environnement immédiat du musée peu qualitatif qui nuit à la qualité de l'accueil sur site.

Une entrée sur le site traitée de manière minimaliste nuisant à sa visibilité.

Une grande salle sans finition, ni équipement.

Les enjeux qui en découlent

Poursuivre les efforts sur l'aménagement et l'amélioration qualitative des espaces extérieurs du musée pour :

- o Améliorer l'accueil sur site
- o Améliorer la visibilité du musée en retravaillant notamment l'entrée du site
- o Faire des extérieurs du musée un atout dans la découverte du musée

Définir dans le présent PSC les besoins d'aménagement et d'équipement de la grande salle qui sera au centre du projet de tranche 2

Poursuivre la politique de programmation annuelle d'expositions temporaires pour valoriser la totalité du bâtiment et donner aux habitants l'habitude de revenir régulièrement au musée.

V – La collection

1) Présentation

La minoterie de la Mure-Argens est un musée de site qui présente au public une collection immobilière par destination. La collection est cohérente et l'ensemble des objets immobiliers par destination (les machines) ou mobiliers (outils, pièces de rechanges, pièces au rebus...) sont issus du site. Il semble utile de préciser ici que la dernière propriétaire du bâtiment avant sa vente à la collectivité en 2010 était la fille unique du dernier minotier. Cette dernière a eu à cœur de conserver la machinerie avec l'objectif d'ouvrir le site au public. N'ayant pas eu les moyens de réaliser les travaux de mise aux normes et de valorisation indispensables à une ouverture au public, elle a fini par adhérer à la solution de la vente à la collectivité pour que cette dernière procède à la mise en valeur. La collection a donc été acquise intégralement avec le bâtiment. L'acte de vente précise que la collection est inaliénable et imprescriptible.

La minoterie est munie de toute sa machinerie. Cette dernière n'a subi aucune vente, même partielle, ni aucune dégradation importante, ni transformation, ni changement de destination. La collection est constituée d'une trentaine de machines qui forment un tout et qui permettent d'expliquer de A à Z le fonctionnement d'un moulin à farine industriel en illustrant toutes les étapes de transformation du grain de blé en farine. Les machines datent de 1902 pour la plus grande majorité d'entre elles, c'est-à-dire de la création du moulin. Seule la présence d'un séparateur-trieur et d'un convertisseur datant de 1952 prouvent l'existence d'un réinvestissement dans ces années-là. Les machines emblématiques du musée sont celles qui ont permis directement ou indirectement, au tournant du siècle, de faire basculer le monde de



Un exemple d'objet immobilier : la filtreuse à air pulsé située au R+3
SIP Région PACA F. Pauvarel - 2013

la meunerie dans l'ère industrielle : la turbine, les broyeurs et convertisseurs et le planschister. Le parcours de visite permet aux visiteurs de découvrir environ 70 % des machines. Pour des questions de sécurité des personnes, d'intégrité patrimoniale du bâtiment et de normes d'accessibilité, il n'a pas été possible de rendre visible une plus grande partie de la machinerie lors de la visite.

En plus des objets immobiliers présentés ci-avant, la collection se compose également d'objets mobiliers ayant servis pour la plupart au fonctionnement, à l'entretien et aux réparations des machines. Des plans de la machinerie, des machines cassées, des sacs de farine, des pièces de rechange, des extincteurs, une étiqueteuse, des étiquettes et un crucifix (souvenir de Lourdes) viennent compléter la collection. Une vingtaine d'objets seulement sont présentés au public au cours de la visite souvent « mis en scène » au milieu de la machinerie. La grande majorité de ces objets mobiliers sont en réserve, non accessibles au public. Pourtant, certains de ces objets présenteraient un intérêt certain à être exposés, comme par exemple la « caisse à outils » du minotier.

La collection compte 269 objets dont une trentaine d'objets complexes. Le bâtiment est aux normes en matière de protection contre les incendies. Le bâtiment est par ailleurs équipé d'une alarme anti-intrusion.

Il ne nous a pas semblé nécessaire, jusqu'à ce jour, de développer une politique d'acquisition, compte tenu de la très grande homogénéité et cohérence de la collection et son lien viscéral avec le lieu. Nous restons cependant ouverts aux opportunités éventuelles d'enrichissement de la collection avec des objets qui nous permettraient de conserver cette cohérence et ce lien avec le site.

2) L'inventaire et référencement

L'inventaire de la collection sera finalisé en 2018 à l'occasion de la demande d'appellation Musée de France. Le 1^{er} recensement sera donc à programmer en 2028. Toutes les machines ont été inventoriées par le Service de l'Inventaire et du Patrimoine de la Région PACA, par le chercheur Géraud Buffa, spécialisé sur la thématique du patrimoine industriel. Les machines ont toutes été photographiées par Frédéric Pauvarel, photographe pour le Service de l'Inventaire et du Patrimoine. L'étude de la collection a été menée par le Service de l'Inventaire et du Patrimoine et en interne par Rachel Létang, alors muséographe au sein de l'équipe Pays en charge du projet puis intégrée à la Régie Secrets de Fabriques en 2015. Cette partie de la collection (la plus emblématique) est en ligne sur les bases Patrimages et Mérimée. L'étude de la collection a permis la réalisation de toute la muséographie du musée et l'édition du livre *La minoterie des Alpes* dans la collection Parcours du patrimoine par le Service de l'Inventaire et du patrimoine sous la plume de Géraud Buffa en lien avec Rachel Létang. Ce livre sert aujourd'hui de guide de visite au musée de la minoterie.

Au-delà de la recherche documentaire, plusieurs journées de travail sur site ont été organisées avec des minotiers pour comprendre le fonctionnement et les spécificités de ce moulin en particulier. Ainsi les minotiers Pichard père et fils, dont le fils exploite le moulin Pichard de Malijai (dernier moulin des A.H.P.) et dont le père a exploité des moulins de la même époque que celui de la Mure-Argens, ont accompagné l'équipe Secrets de Fabriques sur site, dans la compréhension du fonctionnement. Enfin, Denis Berreur, autre minotier à la retraite, qui possède



Un exemple d'objet mobilier : un sac de farine
Secrets de Fabriques - 2011

encore un moulin et qui est également spécialiste des minoteries du début du siècle, a accompagné notre muséographe, pas à pas, dans l'élaboration des contenus, en garant de l'exactitude des informations produites.

Les objets mobiliers de la collection ont également été inventoriés et photographiés en interne grâce à la participation et le savoir-faire de l'équipe de la Maison Nature et Patrimoine. En dehors des objets exposés dans le parcours de visite, les autres objets mobiliers de la collection n'ont pas été étudiés spécifiquement, présentant un intérêt secondaire.



L'inventaire des objets mobiliers
Secrets de Fabriques - 2011

3) Etat sanitaire

Le Centre Interrégional de Conservation et de Restauration du Patrimoine (CICRP) a été convié sur site en 2011 pour réaliser un état des lieux avant travaux. La visite du site a permis de confirmer une infestation généralisée de la charpente, des planchers et du matériel industriel. La même année, une entreprise spécialisée a été recrutée pour réaliser une opération de dépoussiérage et désinsectisation globale du bâtiment. En effet, en 2011, l'état d'empoussièrément du moulin dans son ensemble (locaux et machines) favorisait la présence d'insectes xylophages. L'opération a consisté à dépoussiérer, nettoyer, désinsectiser et assainir le bâtiment dans sa globalité (plafond, poutres, murs, planchers, machines, support process ...) dans le respect le plus total de l'intégrité patrimoniale de la minoterie et dans un objectif de conservation. Le nettoyage par grattage et aspiration de toutes les parties accessibles des machines, silos, vis, intérieur des circuits, le nettoyage par dégraissage des parties métalliques des machines et le traitement local par gel fongicide et insecticide de tous les bois et textiles de la minoterie (plafond, charpente, sol, machines, objets, silos, textiles, poutres, intérieur des circuits...) ont constitué les principales étapes de l'opération. Le marché a été attribué à la société ATH, spécialiste du traitement des moulins en fonctionnement et des lieux patrimoniaux. Le gel appliqué est garanti rémanent pendant 25 ans. Le coût de cette intervention a été important à l'échelle du musée (30 000 € HT) et a été rendu possible grâce aux partenaires financiers (Conseil Régional PACA, Service de l'Inventaire et du Patrimoine et Etat).

L'état sanitaire de la collection est aujourd'hui bon et maîtrisé. Les machines traitées ne présentent plus aucun signe d'infestation. Le climat dans les espaces machineries (non chauffés et non isolés) est aujourd'hui sensiblement le même depuis 1902. Les machines ont été protégées de la lumière directe du soleil par des toiles de lin occultant les fenêtres. Notons au dernier étage la conservation de la toiture du bâtiment « à l'ancienne » qui a laissé entrer pendant de nombreuses années de l'eau et feuilles à l'intérieur du bâtiment. Cette situation a été



Le traitement du moulin par la société ATH
Secrets de Fabriques - 2011

améliorée en septembre 2018 grâce à la pose d'un film pare-pluie entre les deux couches de tuiles. Il est prévu de traiter ce point de faiblesse définitivement dans les projets de travaux à réaliser en tranche 2 et qui seront détaillés plus après dans le PSC.

Le reste de la collection (les objets mobiliers localisés dans la réserve), est également dans un bon état sanitaire. La réserve est saine (hors d'eau, hors d'air, isolée et fermée à clef), dans une pièce protégée par une cloison coupe-feu. Les objets en réserve sont stockés dans des caisses numérotées sur étagère.



Le local de stockage des modestes réserves du musée
Secrets de Fabriques - 2018

FORCES

Une collection cohérente, homogène, complète et en lien direct avec le lieu.

Un inventaire des machines réalisé par le Service de l'Inventaire et du Patrimoine. La publication *La minoterie des Alpes* qui découle de ce travail.

Le constat d'état du CICRP.

Des machines traitées pour leur conservation suite au constat d'état.

Un état sanitaire de la collection aujourd'hui satisfaisant.

Un musée récent aux normes de protection contre les incendies.

FAIBLESSES

Une collection figée et cohérente qui laisse peu d'opportunité d'acquisition.

Prêts et mouvements délicats (collection immobilière par destination).

Appareils de mesure et de contrôle du climat peut-être nécessaires dans la grande salle et dans la salle des réserves.

Présence ponctuelle de rongeurs dans le bâtiment.

Toiture à l'ancienne protégée par un pare-pluie depuis septembre 2018.

Les enjeux qui en découlent

Faire venir plus de monde au musée pour faire découvrir cette collection

Inscrire dans les projets de travaux à prévoir dans la tranche 2 :

- o La reprise de la toiture en sous-face pour garantir la conservation et l'intégrité des collections, y compris au dernier étage.

- o Etudier la possibilité de présenter plus d'objets mobiliers dans le cadre de l'exposition permanente avec des supports adaptés.

Installation d'appareil de contrôle du climat pour la partie réserve et exposition temporaire, afin de garantir l'intégrité des prêts consentis.

VI – La recherche

Au-delà des recherches menées sur la collection et évoquées ci-dessous, il est également important de noter la réalisation des travaux suivants :

Réalisation en 2012 d'enquêtes orales dans le cadre de l'opération de mise en tourisme du patrimoine culturel du Pays Asses, Verdon, Vaire, Var. L'opération a été mandatée par le Pays A3V et réalisée par l'association « Paroles Vives » en lien avec la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme (MMSH). La prestation porte sur la réalisation d'une série d'enquêtes orales illustrée de portraits photographiques autour des trois sites (la minoterie de La Mure, la distillerie de Barrême, les fabriques de draps Trotabas à Beauvezer). L'objectif est de recueillir les témoignages des habitants sur ces sites, en lien avec leur période d'exploitation. Dans le détail l'objectif fut de :

- connaître le contexte social du fonctionnement de ces établissements (relations sociales et économiques entre la fabrique, le propriétaire et le village ; personnes ayant travaillé dans ou avec ces établissements ; existence de réseaux intra et extra-villageois...)
- mieux connaître les propriétaires (relations familiales, implantation locale, transmission des biens, système de propriété et activités annexes...)
- recueillir les savoir-faire pratiques mis en œuvre pour le fonctionnement de l'activité, le vocabulaire spécifique, les représentations du métier, les anecdotes...

Ce travail a fait l'objet d'un rendu disponible sur le site de la MMSH et certains témoignages ont été utilisés dans les parcours de visite du musée.

La couverture du livre *Laine et drap en haut Verdon Une haute Provence textile, fin XVIII^e – milieu XX^e siècle*. Eric Fabre (Auteur), Jean-Michel Minovez (Préface). Etude - broché - L'Harmattan - octobre 2015.



Réalisation entre 2012 et 2014 d'un contrat de recherche avec Eric Fabre, Chercheur à l'université de Provence, sur le savoir-faire et le patrimoine drapier en lien avec l'activité pastorale du Pays. Ce contrat de recherche a été mandaté par le Pays Asses, Verdon, Vaire, Var dans le cadre de l'opération de mise en tourisme du patrimoine culturel du Pays Asses, Verdon, Vaire, Var (nom du projet qui a donné naissance à Secrets de Fabriques). Les résultats de cette recherche ont fait l'objet d'un livre : *Laine et drap en haut Verdon Une haute Provence textile, fin XVIII^e – milieu XX^e siècle*. Eric Fabre (Auteur), Jean-Michel Minovez (Préface). Etude - broché - L'Harmattan - octobre 2015. Ce livre montre dans l'ensemble de

la haute Provence comment fonctionne la production dispersée de draps de laine entre la fin du XVII^e siècle et les années 1830. Quelles sont les causes et les modalités de la disparition de cette production industrielle ? L'analyse établit un lien entre la nature des tissus fabriqués, la qualité des laines que peuvent délivrer les troupeaux locaux, les savoir-faire de la main d'œuvre et les attentes des marchés. La production industrielle textile est restituée dans l'ensemble de son contexte rural.

Réalisation en 2013 d'une étude documentaire sur l'ancienne Minoterie des Alpes. Cette étude, mandatée par le Service de l'Inventaire et du Patrimoine, a été réalisée par le cabinet Patrimoine Recherche Avenir. L'objectif de cette étude a été d'approfondir les recherches déjà menées par l'Inventaire dans le cadre de leur méthodologie dans les sources d'archives et/ou les publications spécialisées dans les domaines suivants : histoire économique, statistiques industrielles et économiques, histoire sociale et histoire familiale. Le rendu de cette étude a fait l'objet d'un rapport.

Notons enfin la publication du Service de l'Inventaire et du patrimoine dans la collection *Parcours du patrimoine*, du livre *La minoterie des Alpes* rédigé par Géraud Buffa, fruit du travail de recherche mené sur la machinerie et l'histoire du moulin.

Depuis son ouverture au public, le musée ne développe plus de nouveau partenariat à des fins de recherche. Celles engagées annuellement portent prioritairement sur la réalisation des expositions temporaires. Elles ne concernent pas directement la collection puisque ces dernières servent au musée pour ouvrir son offre culturelle sur d'autres thématiques en lien avec le bâtiment et le travail de Secrets de Fabriques en général :

- Histoire industrielle et artisanale du territoire et ses déclinaisons architecturales ou d'évolution des paysages
- Histoire socio-économique locale et ses déclinaisons ethnologiques et agricoles
- Art contemporain en lien avec ses thématiques et le patrimoine en présence

La couverture du livre *La minoterie des Alpes*.
Géraud Buffa (Auteur).
Parcours du patrimoine - 2016



Enfin, et comme cela sera détaillé dans le chapitre « médiation » de cette première partie, de nombreuses conférences sont proposées dans le programme annuel sur des thématiques variées souvent en lien avec l'exposition temporaire mais aussi avec les collections.

Forces

Un programme de recherche mené avec de nombreux partenariats.

L'appui du Service de l'Inventaire et du patrimoine de la Région PACA sur le programme.

Un programme qui a porté aussi bien sur un volet ethnologique, qu'archivistique.

Un programme qui a fait l'objet de publications.

Un programme annuel de conférences riche et varié.

Faiblesses

Pas de recherche engagée actuellement autre que celles nécessaires à l'élaboration du contenu des expositions temporaires.

Plus de ligne budgétaire dédiée à cette mission depuis que le musée est ouvert au public.



VII – PUBLIC ET FRÉQUENTATION

1) La politique tarifaire

Plein tarif : 6 € / tarif réduit : 4 € / Gratuité : enfants de – de 7 ans et scolaires de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon.

Le musée est gratuit à l'occasion de sa réouverture annuelle, pour la Nuit des musées et pour les Journées Européennes du Patrimoine. Par ailleurs, de nombreuses animations sont gratuites à l'intérieur du musée (conférences, vernissages...).

2) La politique d'ouverture du musée

Le musée est ouvert du 1^{er} avril au 30 septembre, tous les week-ends, ponts et jours fériés. Il est ouvert tous les jours du 1^{er} juillet jusqu'aux journées européennes du patrimoine. Le musée reste ouvert toute l'année sur réservation en visite guidée. Un forfait de 44 € s'applique pour les groupes de moins de 11 personnes. Pour les groupes de plus de 11 personnes, le tarif réduit s'applique.

3) La fréquentation

Le musée a accueilli environ 2400 visiteurs en 2017, puis 3100 en 2018. Ce chiffre est en très nette progression par rapport à 2016 l'année d'ouverture, mais reste trop faible et en deçà des espérances du principal financeur qu'est la Communauté de communes. Ce chiffre de fréquentation est très proche de celui constaté sur l'autre musée de la Régie Secrets de Fabriques, à savoir la distillerie de lavande de Barrême. Une

augmentation sensible de cette fréquentation permettrait d'ancrer durablement la confiance politique pour l'instant accordée au projet.

Le graphique ci-dessous détaille l'évolution de la fréquentation du musée depuis son ouverture au public.

Fréquentation totale Minoterie



Voici une analyse de la fréquentation du musée sur la saison 2018 :

Au printemps, le musée voit sa fréquentation augmenter nettement grâce à de nombreux groupes et scolaires accueillis et grâce au succès du festival de gravure sur bois Xylofil en mai qui a accueilli 520 adultes gratuitement en 4 jours.

En été, le mois de juillet affiche une baisse importante. Le week-end du Train vapeur en 2017 qui a vu circuler une locomotive à vapeur entre Thorame-Haute Gare et Saint-André-Les-Alpes (manifestation proposée par le GECP) avait attiré de nombreux visiteurs au musée, mais cette manifestation n'est pas reconduite tous les ans. Le début de saison 2018 au musée de la Minoterie n'aura pas été assez bon pour compenser l'absence de cet événement. Durant le mois d'Août la fréquentation est à la hausse par rapport à 2017.

La fréquentation à l'automne est boostée par l'accueil de scolaires sur l'exposition temporaire et de quelques groupes.

Avec plus de 3000 visiteurs accueillis en 2018, le musée de la minoterie connaît une très forte hausse de sa fréquentation, bien supérieure au prévisionnel. Enfin, on constate une très bonne résilience du musée par rapport aux aléas saisonniers avec une tendance de fréquentation à la hausse entre 2017 et 2018 quand celle du Bureau d'Information Touristique de Saint-André-les-Alpes (situé à 800 mètres du musée) est largement à la baisse.

4) Les publics

Les outils actuels de suivi de la fréquentation et des publics permettent une analyse quantitative fiable de la fréquentation, mais pas une analyse qualitative des publics. L'audit de la Régie Secrets de Fabriques réalisé au printemps 2018 par la Cabinet d'études In extenso offre une première analyse des publics un peu plus détaillée (cf. annexe).

Parmi les publics cibles du musée, on peut identifier la typologie suivante :

a. Les résidents

Le musée commence tout juste à fidéliser une petite poignée d'habitants, environ une cinquantaine, qui viennent et reviennent au musée au grès des animations et des gratuités. Le bouche à oreille fonctionne et l'information de la programmation du musée semble également mieux circuler que les premières années d'ouverture. Mais dans l'ensemble, la grande majorité de la population de la Communauté de communes n'a pas visité le musée et la plupart des habitants n'ont pas connaissance de son existence. L'ouverture récente du musée explique peut-être en partie cet état des lieux. Logiquement, le printemps est donc une période où la fréquentation du musée est presque inexistante en dehors des animations. A titre d'exemple, l'étude des résultats du questionnaire de satisfaction 2017 nous révèle que la population locale représente environ 9 % de la fréquentation du musée soit environ 200 visiteurs.

b. La clientèle groupe

La clientèle groupe représente en 2017 seulement une centaine de visiteurs soit environ 7 % des entrées musée. On peut parler pour l'instant d'une fréquentation spontanée car aucune stratégie de démarchage de la clientèle groupe n'a été menée jusqu'à son terme par la Régie, faute de disponibilité de l'équipe technique. Une base de données solide a quand même été constituée mais par encore exploitée sérieusement. Une campagne d'emailing a été tentée en 2017 sans résultat satisfaisant. Une offre groupe thématique, comprenant des propositions de visites et des ateliers, diffusée sur le site internet et sous forme de brochure papier à la demande est disponible depuis 2017.

c. Le public scolaire

C'est un public qui a fait l'objet d'une attention particulière ces derniers mois avec la constitution et la diffusion dès la rentrée de septembre 2017 d'une offre de visite et ateliers adaptés par niveau proposant des activités allant de la maternelle au bac, disponible sur le site internet et envoyé par mail à l'ensemble des établissements scolaires du 04. Les écoles du territoire (pour lesquelles la visite est gratuite et les activités à prix coûtant) ont été démarchées et les directeurs d'établissement les plus proches rencontrés en 2016. Ces efforts ont fini par porter leurs fruits, si le public scolaire représentait seulement 2,5 % des entrées du musée en 2017, ce chiffre est passé à 17 % sur la saison 2018.

d. Le public en situation de handicap

Le public en situation de handicap et principalement en situation de handicap mental, a été le premier à venir en groupe au musée pour les visites comme pour les ateliers dès l'année d'ouverture. Le territoire possède quelques structures d'accueil adaptées à ce type de public et parfois labellisées Tourisme et handicap. Des groupes sont donc accueillis sur le territoire tous les étés et les activités proposées par le musée correspondent à leur demande. La thématique des saveurs et les ateliers cuisines semblent en effet, l'expérience nous le prouve, particulièrement bien adaptés à ce type de handicap.



En 2017, une offre dédiée est construite pour être proposée aux institutions. En 2018, un rapprochement s'opère entre la Régie et la MDPH des A.H.P. dans l'objectif de faire analyser la pertinence de l'offre dédiée et aider la Régie à rentrer en contact avec les institutions spécialisées. Ce processus suit aujourd'hui lentement son cours.

e. La clientèle individuelle des estivants

C'est logiquement le public de loin le plus nombreux. Il est composé pour moitié de familles avec enfants et pour moitié de jeunes retraités à moins jeunes. Juillet, août et septembre sont de loin les mois les plus fréquentés. La part du public étranger est faible mais difficilement quantifiable avec les outils de suivi utilisés jusqu'alors.

L'audit rendu par le cabinet d'étude In extenso au printemps 2018 (portant sur toutes les activités et musées de la Régie Secrets de Fabriques) rentre plus en détail dans l'analyse des clientèles cibles du musée. En plus des clientèles cibles déjà identifiées ci-dessus, l'étude distingue aussi deux autres types de clientèle dont l'opportunité à être captés est avérée :

- Les « touristiques culturels » se définissant comme des consommateurs culturels (très) réguliers recherchant "l'Art de vivre provençal".

Forces

Une politique tarifaire permettant l'accès du musée au plus grand nombre et plusieurs fois par an.

Une dynamique de fréquentation à la hausse.

Un rapprochement avec la MDPH.

- Les « Affinitaires », visiteurs ayant un lien personnel avec les métiers d'art et savoir-faire vernaculaires.

Les enjeux qui en découlent

Augmenter sensiblement la fréquentation du musée.

Une stratégie groupe à construire et mettre en œuvre.

Poursuivre les efforts engagés auprès du public scolaire et des habitants.

Poursuivre les efforts engagés auprès du public en situation de handicap et conserver l'objectif de demande de labellisation « Tourisme et Handicap ».

Développer et affiner les outils de connaissance des publics.

Faiblesses

Une fréquentation en deçà des espérances de la Collectivité.

Une stratégie « groupe » balbutiante.

Des outils de suivi des publics trop rudimentaires qui ne permettent une bonne connaissance de ceux-ci.

Un musée encore trop peu connu et peu visité par la population locale.

VIII – La programmation CULTURELLE

Depuis son ouverture au public, en juin 2016, le musée de la minoterie dispose d'un service des publics dont l'objectif est de développer une offre de médiation variée et de qualité, valorisant le site et ses collections, à travers des propositions s'adressant au public le plus large possible, aux plus jeunes, ainsi qu'aux habitants, sans oublier le public touristique. Il est à préciser que cette offre de médiation est complétée par un dispositif pérenne au sein du circuit de visite libre du musée de modules à manipuler permettant de comprendre le fonctionnement des machines : vis sans fin et courroie à godets, des jeux tactiles, explicitant les différentes moutures, les céréales et la farine qui facilitent le parcours. L'offre de médiation se décline en plusieurs axes, afin de proposer une offre adaptée à tous les publics.

1) Les actions culturelles pour le public individuel

La programmation culturelle se décline de mars à octobre, avec des propositions diversifiées suivant la saison, en tenant compte du type de visiteur potentiellement présent sur le territoire. Cette programmation fait l'objet, depuis le début de l'année 2018 d'une brochure de 24 pages, déclinant l'ensemble de l'offre annuelle par grands chapitres, y compris au musée de la distillerie de Barrême et hors les murs. Cela correspond à une trentaine de dates programmées au musée de la minoterie pour les visiteurs en individuel.

En basse saison, l'offre s'appuie sur les thématiques des grands rendez-vous du Ministère de la Culture : Nuit des musées, Rendez-vous aux jardins, Journées européennes du patrimoine et des événements comme Art de mai (départemental), les Journées du Patrimoine de Pays et des moulins (Association Patrimoine-



Environnement), ou la fête de la Science. Cela permet une programmation d'ateliers, de conférences, de visites guidées thématiques, de stages et de projections, proposées pour la plupart gratuitement dans l'objectif d'ouvrir le musée au plus grand nombre.

L'été est l'occasion de programmer des ateliers et des visites guidées régulières, dont certaines sont en relation avec l'exposition temporaire, pour un public familial. Les vendredis soirs sont l'occasion de propositions originales et renouvelées chaque semaine, en favorisant la convivialité de l'événement (boisson chaude offerte après la visite...).

Tout au long de l'année, sont programmées au musée de la minoterie, des actions originales et participatives, comme des concours de photographie, ou d'écriture sur le patrimoine.

2) Education artistique et culturelle au musée

Le jeune public est une des priorités du service médiation, afin de développer une sensibilité au patrimoine culturel et de créer une habitude de visite de site dès le plus jeune âge, pouvant fédérer également les familles et les inciter à revenir découvrir le musée.

Les dispositifs d'Education Artistique et Culturel mis en place au musée de la minoterie s'attachent particulièrement à l'offre scolaire déclinée ci-dessous, mais le musée dispose également d'une offre périscolaire dédiée aux centres de loisirs, ainsi qu'une offre extra-scolaire durant les vacances scolaires essentiellement.

Tenant compte des trois piliers fondamentaux définissant les dispositifs d'Education artistique et culturel, le service médiation propose au jeune public des visites et ateliers favorisant la rencontre directe et sensible avec les machines du musée ou les œuvres d'art proposées durant les expositions temporaires, en lui associant une pratique artistique ou culinaire liée à la thématique développée au cours de la visite qui est toujours accompagnée par un médiateur.

a. Public scolaire

Une offre de visites et d'ateliers dédiés et adaptés à chaque niveau scolaire a été mise en place et diffusée aux enseignants sous la forme d'une brochure à la rentrée de septembre 2017. Cette offre qui se décline des niveaux de maternelles aux lycées laisse également la possibilité aux enseignants d'entrer en contact avec le service médiation pour élaborer un programme sur mesure de découverte du site en concordance avec les sujets abordés en classe. En amont, ce travail a été soumis au service patrimoine de la DAAC (Académie Aix-Marseille) et transmis à la responsable de l'Education artistique et culturelle de la DRAC, et du rectorat de Digne, qui en assure un relais par mailing auprès des enseignants. On constate en 2018 une belle fréquentation du musée par le public scolaire, mais qui était jusqu'alors très faible. Cela est le fruit d'une diffusion régulière de nos activités par mailing auprès des contacts des établissements scolaires (maternelles, primaires, collèges, lycées et lycées agricoles) des Alpes-de-Haute-Provence et des Alpes-Maritimes (de proximité, vallée du Var, et Grasse), de la multiplication des partenariats avec les structures ayant déjà une offre dédiée aux scolaires (festival Xylofil) et des relais académiques.



Atelier au musée
Verdon pictures - 2016

La visite scolaire est gratuite pour les écoles du territoire. Elle est toujours guidée par un médiateur et s'effectue en groupe d'une douzaine d'élèves maximum (demi classe) pour le confort de chacun. La visite laisse une large place à la découverte sensible des machines et à leur fonctionnement, grâce à de petits dispositifs adaptés à l'âge de chaque élève (jeux d'observation, épis de blés, grains à moudre, tamis...). Au cours de la visite, chaque élève, dès le cycle 2, dispose d'un livret adapté à son niveau, largement illustré et à compléter. La visite peut être complétée par un atelier au choix de l'enseignant permettant d'expérimenter une thématique : atelier cuisine, où l'enfant est invité à moudre son grain puis confectionner une recette, atelier illustration sur le thème du meunier, ou atelier plastique lié à l'exposition temporaire.

b. Public périscolaire

Une offre dédiée aux centres de loisirs est diffusée depuis 2017 sous la forme d'une brochure, comprenant une plus grande variété d'ateliers permettant de s'initier à la cuisine ou à une pratique artistique ainsi que des visites sur le format de jeux de pistes, permettant une découverte d'avantage ludique du site qu'en milieu scolaire. Les ateliers sur le thème culinaire sont pour l'instant les plus prisés par les centres de loisirs qui sont peu nombreux sur le secteur, et qui ne choisissent pas toujours de visiter le site à l'occasion de leur venue, ce qui est à déplorer.

c. Public extra-scolaire

La programmation 2018 fut l'occasion de développer une nouvelle offre d'ateliers pour les 8-12 ans durant les vacances scolaires du printemps et de l'automne, qui se veut plus ludique que l'offre scolaire. Si la diffusion de l'offre par les enseignants des écoles du territoire semble acquise, le retour est pour l'instant insatisfaisant. Ce type d'offre existe dans de nombreux musées et rencontre un véritable succès dans bon nombre d'entre eux. Cette démarche ne nécessitant pas de budget ni de temps de préparation conséquent doit être poursuivie pour trouver son public, peut être en mettant en place des partenariats avec les médiathèques du territoire ou certaines associations culturelles du territoire qui touchent plus facilement ce public.

La saison estivale est également riche en ateliers, développés dans le paragraphe « les actions culturelles pour le public individuel ». Ces ateliers sont également accessibles au jeune public accompagné d'un adulte comme par exemple les ateliers culinaires et les ateliers liés à l'exposition temporaire qui ont lieu chaque semaine en juillet et août.

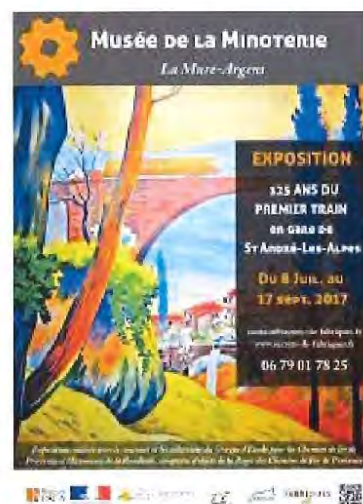
Pour les familles visitant le site en autonomie, le service médiation a mis en place à la toute fin de la saison 2018 un jeu de piste à compléter, avec des jeux de logique, des éléments à observer... Ce fascicule est distribué gratuitement à chaque visiteur de 7 à 12 ans. Lorsque l'enfant a entièrement complété son jeu et vérifié les réponses à l'accueil, il gagne un autocollant. Ce dispositif sera opérationnel dès l'ouverture de saison 2019.

3) L'offre pour les groupes

Une offre groupe existe depuis l'ouverture du site et a été structurée dans une brochure dédiée en septembre 2017. Ces propositions peuvent permettre une première découverte du site, mais aussi de revenir sur des visites thématiques complétées par des ateliers culinaires en lien avec la farine. Malheureusement, par manque de temps, de structuration et de démarche, cette offre ne rencontre que peu de



L'exposition temporaire "125 ans du premier train en gare de Saint-André-Les-Alpes"
Musée de la minoterie - Secrets de Fabriques - 2017



succès et nécessiterait une appropriation par les structures touristiques (OTI) proposant des offres groupes pour acquérir une véritable visibilité.

4) L'offre pour les groupes en situation de handicap

Le musée est particulièrement adapté à une découverte sensitive et la thématique favorise la pratique d'ateliers culinaires. L'offre groupe a donc été déclinée pour le public souffrant de handicap mental, auditif et visuel. C'est la brochure "groupe" qui est utilisée et les ateliers

dédiés sont identifiés par une icône. Le musée de la minoterie accueille régulièrement de petits groupes en situation de handicap mental, et les activités culinaires sont particulièrement adaptées. Elles permettent de créer une recette simple, par petits groupes, à partir de grains d'épeautre, que la personne est invitée à moudre puis tamiser, pour créer sa farine.

Le rapprochement avec la MDPH, et les associations de personnes handicapées des Alpes-de-Haute-Provence devrait permettre de développer la fréquentation de ce public. Ce démarchage et ce type de partenariat sont à poursuivre.

5) Les expositions temporaires

Le musée de la minoterie propose durant la saison estivale, pendant 2 mois et demi, une exposition temporaire en relation avec la thématique du site, sur une surface de près de 100 m² au 2^e étage de la minoterie. Durant le reste de la saison d'ouverture au public, des expositions documentaires, plus confidentielles permettent de faire vivre le musée et de faire revenir les locaux. L'Ecomusée de la Roudoule, la Maison Nature et Patrimoine avec la collection de l'Association Petra Castellana, ainsi que la Maison Musée du Haut Verdon sont les principales structures locales partenaires de ce type d'expositions.

L'objectif de ces expositions temporaires est de valoriser des thématiques proches ou originales en cohérence avec le lieu, c'est-à-dire, en relation avec la meunerie, les draperies, le patrimoine industriel et artisanal du Verdon... L'importance est la cohérence de la thématique choisie mais l'approche peut-être historique, ethnologique, artistique, archéologique...

Ces expositions sont conçues en partenariat avec des institutions spécialistes de la thématique développée (prêt d'expositions déjà conçues, ou prêt d'objets valorisant une thématique en vue d'exposition créées en interne) ou des artistes contemporains afin de développer un dialogue entre patrimoine et création contemporaine. Ce souhait d'ouverture à la



Conférence
Musée de la minoterie - Secrets de Fabriques - 2014

création artistique contemporaine sur les thématiques du tissage, de la laine, du savoir-faire industriel, de la ruralité et de son patrimoine est un des défis des années à venir, dans le but d'offrir un regard renouvelé sur le patrimoine, d'une grande originalité, tout en maintenant une offre de qualité en milieu rural.

6) Les partenariats

La programmation culturelle au musée s'appuie sur des partenariats variés afin de créer une synergie et un dynamisme autour de la programmation proposée. A titre d'exemple de partenaires engagés dans la programmation, on peut citer : la chambre d'Agriculture des Alpes de Haute Provence, les Archives départementales, les musées du territoire, l'Ecomusée de la Roudoule, le label Pays Gourmand, l'association l'Ane Hautain et le Bélier Sauvage organisatrice du festival de gravure sur bois Xylofil, l'association Art et Culture Fabri de Peiresc ...

L'objectif de ces partenariats multiples et pluridisciplinaires est triple :

- Ancrer durablement le musée de la minoterie comme pôle de développement touristique et culturel incontournable de la moyenne vallée du Verdon, jusque-là démunie en infrastructures de ce type.
- Croiser les partenaires du programme

d'animations afin de faire connaître le site, très récent, auprès de ces acteurs incontournables du territoire à l'échelle du département.

- Croiser et mobiliser les publics de ces différents partenaires et institutions afin de développer la fréquentation du musée.

Les liens tissés avec les différentes institutions liées au ministère de l'éducation nationale (DAAC, service EAC DRAC, Rectorat), et au ministère de l'agriculture pour l'enseignement agricole (CRIPT PACA, lycée agricole de Carmejane), doivent être renforcés pour faire connaître aux enseignants l'offre proposée. Celle-ci pouvant s'adapter à leur demande et répondre à leurs attentes.

Forces

Un budget permettant une programmation variée et de qualité.

Une offre de médiation élaborée pour différents publics cibles.

La vitalité des partenariats avec les différentes structures du territoire.

Une offre pensée autant pour le public local, avec de nombreuses activités gratuites en basse saison, que pour les touristes.

Une offre culturelle adaptée au public en situation d'handicap mental.

Des partenariats naissants avec les nombreuses associations départementales qui travaillent sur le handicap.

Faiblesses

Un travail de concertation et de mise en réseau de l'offre muséale et culturelle sur le territoire de la CCAPV à promouvoir.

Une population locale peu coutumière des activités culturelles et qui répond trop peu présente.

Les enjeux qui en découlent

Un travail de partenariat à affiner avec les écoles locales et le Rectorat.

Un travail de partenariat et de réseau d'acteurs à maintenir, afin de créer une offre qui se complète à l'échelle du territoire de la Communauté de communes.

Elaborer des outils de fidélisation du public local, pour qu'il se sente acteur et partie prenante des actions du musée et non plus simple spectateur.

Développer un partenariat étroit avec les associations d'accueil des personnes en situation de handicap, entamé avec la rencontre de la Directrice de la MDPH en janvier 2018.

IX – La communication

Le plan de communication détaillé dans cette partie n'est pas mis en œuvre uniquement pour le musée de la minoterie mais pour toutes les composantes de l'offre culturelle de la Régie Secrets de Fabriques dont la minoterie constitue l'élément phare. Le budget dédié en 2018 à la communication est d'environ 6300 € en comptant la maintenance du site Internet. C'est un budget raisonnable au vu de la fréquentation actuelle des musées de la Régie et qui permet de mener à bien le plan de communication détaillé ci-dessous. Ce dernier s'appuie sur tous les outils classiques à la disposition du musée et sur une Charte graphique réalisée en 2012 par l'agence de communication Grapho. Cette dernière est assez efficace, et permet de maintenir une cohérence graphique entre les différents supports de communication.

1) Les documents produits en interne

a. Le dépliant annuel

A titre d'exemple en 2018, la brochure annuelle de l'offre Secrets de Fabriques fait 13*19 cm (petit A5) et présente en 24 pages (français / anglais) l'ensemble de l'offre culturelle de Secrets de Fabriques avec toute la programmation depuis l'ouverture des musées le 31 mars à leur fermeture avec les ateliers de la Toussaint. La brochure est éditée début mars en 16 000 exemplaires. Elle est diffusée dans les commerces et chez les hébergeurs de la Communauté de communes, les Offices de Tourisme et les partenaires. Le retour des visiteurs concernant cette brochure est globalement positif. La brochure annuelle, comme tous les documents de communication de la Régie Secrets de Fabriques est réalisée en interne sur logiciel libre (Scribus).

Page d'accueil du site Internet
Secrets de Fabriques - 2018



En 2017, 10 % des visiteurs ont connu le musée grâce aux dépliant de l'offre Secrets de Fabriques.

b. Le site internet

Le site Internet Secrets de Fabriques existe depuis 2013 à l'adresse suivante : <http://www.secrets-de-fabriques.fr/>

Le site présente la totalité de l'offre Secrets de Fabriques uniquement en français, il est mis à jour régulièrement et les événements d'actualités peuvent être mis en avant. Le site est très visuel et facile d'utilisation, cependant, il ne ressort pas très bien sur smartphones. Par ailleurs le site est assez peu fréquenté avec seulement



3400 visiteurs en 2017 à titre d'exemple. Le site est hébergé sur la plateforme Artischoc, dédiée et utilisée par de nombreux musées en France. La mise en ligne des informations est réalisée en interne grâce à un back office simple d'utilisation. La Régie gère également une page facebook qui s'anime très régulièrement au gré de la programmation dans les murs et hors les murs. Le profil Secrets de Fabriques est suivi par plus de 900 abonnés.

Enfin, pour finir le tour d'horizon de l'activité de Secrets de Fabriques sur la toile, la Régie édite régulièrement une newsletter qui présente les actualités. Cette dernière est envoyée à 1 500 abonnés et le pourcentage d'ouverture se situe entre 20 et 25 %. Cette newsletter est envoyée aux personnes qui s'inscrivent et aux hébergeurs de la Communauté de communes.

En 2017, 7 % des visiteurs ont connu le musée grâce aux sites internet, à Facebook et à la newsletter.

c. L'affichage

Chaque événement programmé au printemps ou à l'automne fait l'objet d'un affichage systématique à l'échelle de la Communauté de communes et de la ville de Digne-les-Bains. A titre d'exemple, en 2018 les événements suivants ont fait l'objet d'un affichage :

- Le spectacle de réouverture des musées
- La nuit des musées
- Rendez-vous aux jardins
- Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins
- L'exposition temporaire
- Les Journées Européennes du patrimoine

Les affiches sont réalisées en interne, au format A3 et tirées à 250 exemplaires pour les événements et 500 exemplaires pour l'exposition temporaire.

Chaque session d'affichage est l'occasion pour l'équipe de nouer des liens avec les prestataires touristiques, hébergeurs et commerçants et de réachalander les brochures. En 2017, 15 % des visiteurs ont connu le musée grâce aux affiches.

Notons qu'en 2016 le musée de la minoterie a fait l'objet d'une campagne d'affichage d'une semaine sur une dizaine de supports en 4 mètres par 3 mètres sur le secteur de Digne-les-Bains. Cette politique un peu onéreuse n'a pas été reconduite faute de résultats tangibles et quantifiables.

2) La communication relayée par les partenaires

a. Verdon Tourisme

Le site internet de la destination « Verdon Tourisme » est géré par l'Office de Tourisme Intercommunal via la plateforme de gestion de l'information touristique APIDAE. La Régie Secrets de Fabriques possède un compte partenaire sur cette plateforme et met en ligne directement sur Verdon Tourisme une page dédiée au musée de la minoterie ainsi que l'offre culturelle afférente.

b. La presse et les médias

La Régie Secrets de Fabriques entretient un lien étroit avec la presse locale et notamment La Provence. En saison, les musées ou la programmation culturelle de la Régie font l'objet d'au moins un article toutes les deux semaines entre avril et fin septembre.

En début de saison, la Régie édite un dossier de presse pour annoncer la réouverture des musées et le lancement d'une nouvelle saison culturelle avec ses temps forts. Celui-ci est envoyé à tous les médias régionaux, locaux et nationaux (médias thématiques : le Petit Léonard, La France Agricole...). A titre d'exemple, en 2016, le musée de la minoterie a fait l'objet d'un reportage sur France 3 Région :

<https://www.youtube.com/watch?v=Zh758J4L2cs>

Durant la saison, pour chaque événement et programmation, la régie envoie un communiqué de presse à tous les médias locaux. En fonction des événements, le communiqué peut être envoyé à des médias spécialisés en fonction de la thématique de la programmation. Enfin la Régie réalise des accueils « presse » au musée sur sollicitation de l'Agence de Développement Touristique des A.H.P.



En 2017, 1 % des visiteurs ont connu le musée grâce à un article dans la presse.

c. Le passeport des musées

Le musée de la minoterie de la Mure-Argens fait partie du réseau départemental du passeport des musées depuis son ouverture au public en 2016. Le réseau des musées du département édite régulièrement une newsletter destinée aux membres du réseau qui informe de l'actualité et relaye les événements de chacun. En 2017, 4 % des visiteurs ont connu le musée grâce au passeport des musées.

d. Annonces et insertions

A de rares occasions et souvent pour des raisons partenariales, la régie Secrets de Fabriques fait paraître des encarts publicitaires. Parmi les partenaires, et à titre d'exemple en 2017 on peut citer : le guide Vélo Loisir Provence, le dépliant Train Vapeur, le livret de la Fête de la lavande de Barrême, et plus exceptionnellement cette même année, le Guide du Routard consacré à la Ligne des Chemins de Fer de Provence (en 2017, 1 % des visiteurs ont connu le musée grâce à ce dernier).

Notons également que dans le cadre du partenariat entre la Régie Secrets de Fabriques et l'Office de Tourisme Intercommunal, ce dernier consacre une page aux musées Secrets de Fabriques dans le guide touristique papier « Verdon Tourisme ». En 2017, 5 % des visiteurs ont connu le musée grâce à cet outil pourtant diffusé à ce moment-là qu'à l'échelle de Saint-André-Les-Alpes (avant la fusion des Offices de tourisme).

Pour conclure cette partie, il est à noter que l'étude de diagnostic préalable à l'élaboration du présent PSC souligne que l'offre du musée manque de lisibilité. En effet, la notion de "label" utilisée jusqu'à présent l'était à tort, Secrets de Fabriques étant davantage un réseau. Par ailleurs, la marque "Musée de la minoterie" est souvent occultée par celle peu efficace car peu éclairante qu'est "Secrets de Fabriques". Enfin, la définition même du mot de "minoterie" n'est pas à la portée du grand public.

Forces

Des supports de communication qui se perfectionnent au fil des saisons.

Un budget communication aujourd'hui à la hauteur des besoins du musée.

Un guide touristique « Verdon Tourisme » présentant les musées Secrets de Fabriques et diffusé à partir de 2018 à l'échelle de la Communauté de communes.

Faiblesses

Un site internet Secrets de Fabriques peu fréquenté et peu adapté aux smartphones.

L'offre du musée de la minoterie peu lisible.

Les enjeux qui en découlent

Améliorer le site Internet Secrets de Fabriques.

Maintenir le budget dédié à la communication à son niveau actuel.

La "marque" Musée de la minoterie doit gagner en lisibilité.

X – Organisation, moyens et fonctionnement

1) Une régie publique à la personnalité morale et l'autonomie financière

Le musée de la minoterie de la Mure-Argens est géré par la Régie Intercommunale Secrets de Fabriques. Cette dernière est une Régie autonome de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon, à la personnalité morale et l'autonomie financière. Elle assure un Service Public Administratif. La Communauté de communes est propriétaire du bâtiment et des extérieurs (parking et chemin d'accès), et de la collection. La Régie et la Communauté de communes sont liées par une Convention d'objectifs et de moyens triennaux.

Le Conseil d'Administration de la Régie est composé de 9 membres titulaires et 9 membres suppléants tous Conseillers communautaires de la Communauté de communes Alpes Provence Verdon. L'étude juridique et économique de fonctionnement des sites Secrets de Fabriques menée par le Pays A3V en 2011 concluait pour la partie juridique à la création d'une Régie publique à la personnalité morale et l'autonomie financière. Cette préconisation a donc été suivie d'abord par l'Entente Intercommunale en 2015 pour l'ouverture du premier musée (la distillerie de Barrême), puis reprise à son compte par la toute nouvelle Communauté de communes Alpes Provence Verdon en 2017. Ce statut a largement prouvé son efficacité dans sa capacité à gérer les musées efficacement.

La prise de décision, tout d'abord, est facilitée au sein d'un Conseil d'Administration réduit, composé d'élus qui ont spécifiquement choisi de s'impliquer dans le fonctionnement des musées et de l'offre culturelle « Secrets de Fabriques » plus généralement. Ce groupe d'élus

restreint et impliqué permet des débats riches et qualitatifs sur les orientations stratégiques et les choix à opérer. Les élus composant actuellement le Conseil d'Administration de la Régie offrent une très bonne représentativité de l'ensemble des composantes du territoire de la Communauté de communes. Un groupe réactif, mobilisable rapidement et un Président dédié à Secrets de Fabriques, disponible, pour une gestion au quotidien facilitée et une bonne représentation politique de la Régie auprès des institutions partenaires. Enfin, s'est un statut qui permet de gérer une équipe de saisonniers et d'encaisser des fonds publics sans complication juridique.

2) Les moyens de fonctionnement

Le budget de la Régie Secrets de Fabriques se caractérise en premier lieu par le fait qu'il ne comporte pas de section d'investissement (la Régie n'étant pas propriétaire du musée).

Les dépenses de fonctionnement se répartissent entre 3 volets, à titre d'exemple pour 2018 :

Les charges à caractère général d'un montant de 93 518,00 € représentent 42% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles intègrent notamment les principales dépenses suivantes

- des achats de prestations de service au titre du programme d'animation
- de la maintenance
- l'approvisionnement des boutiques (achats de fournitures, nourriture, dépôt-vente)
- les coûts liés à la communication
- le remboursement à d'autres organismes

Les charges de personnel d'un montant de 120 851,00€ représentent 54% des dépenses réelles de fonctionnement. Elles couvrent les dépenses correspondant :

- d'une part aux 2 emplois permanents
- d'autre part aux 4 emplois saisonniers (agents d'accueil et d'entretien) et les gratifications des stagiaires



Les dépenses imprévues d'un montant de 10 312,01 €, soit 4,60 % des dépenses réelles de fonctionnement, permettront de réajuster le budget, si nécessaire.

Recettes de fonctionnement :

Pour leur part, les recettes de fonctionnement se répartissent ainsi qu'il suit à titre d'exemple pour 2018 :

Les ventes de produits estimées à 37 000,00 €, soit 17% des recettes réelles de fonctionnement.

Les dotations, participations et subventions, pour un montant de 155 420,00 €, soit 69% des recettes réelles de fonctionnement.

Ce chapitre intègre des subventions attendues de l'Etat et de la Région pour 23 420,00 € au titre du financement du programme d'animation et 12 000,00 € de la Région, du Département et du Fond Européen (FEADER) pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation du bilan et propositions de nouvelles orientations pour faire évoluer la politique de la Régie Secrets de Fabriques. Il intègre aussi la dotation d'équilibre de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon estimée à 120 000,00 €, soit 53% des recettes de la section de fonctionnement.

Le résultat reporté de 2017 qui, conformément à l'affectation du résultat, s'élève à 17 433,01 €

Ce budget répond aujourd'hui aux besoins de fonctionnement de la Régie et donc permet de mener à bien les différentes missions du musée, telles qu'elles sont définies à ce jour. Attention, le budget présenté succinctement ci-dessus et annexé à ce PSC est celui de la Régie Secrets de Fabriques pour toutes ses missions et tous ses musées, il ne s'agit pas du budget du musée de la minoterie. Notons qu'en 2019 la subvention liée aux animations et versée jusque-là dans le cadre du programme Espace Valléen pour un montant de 24 000 € par an ne sera plus reconduite. Il sera nécessaire de trouver une compensation dès 2019.

Le service médiation dispose d'un budget annuel de 11 000 €, hors frais de personnel, pour l'ensemble des activités de médiation de la Régie Secrets de Fabriques, c'est-à-dire des activités des 2 musées et hors les murs. Plus de la moitié de ce budget est consacré au musée de la Minoterie, dont près de 4 000 € aux expositions. Au vu du grand nombre de partenariats menés avec d'autres institutions du territoire, ce budget répond parfaitement à l'offre de médiation mise en place. Son maintien dans les années à venir est indispensable afin de continuer à produire des actions de qualité.

Le budget et l'équipe dans sa composition et dans son organisation actuelle permettent de mener à bien toutes les missions de manière satisfaisante et qualitative, comme déjà évoqué, et le maintien des financements à ce niveau-là est une nécessité absolue car il n'est pas raisonnable de penser gérer convenablement la Régie avec moins de budget et/ou moins de personnel. Cependant, les moyens attribués à la Régie aujourd'hui et l'équipe telle qu'elle est organisée rendent potentiellement possible l'accueil du double de visiteurs qu'actuellement, sans coûter davantage à la Collectivité, en améliorant la fréquentation des musées par la clientèle individuelle, en remplissant davantage les activités proposées dans le cadre de programme d'animation et en faisant venir plus de groupes de toute nature (associatifs, scolaires, situations de handicap...).

3) Le personnel et son affectation

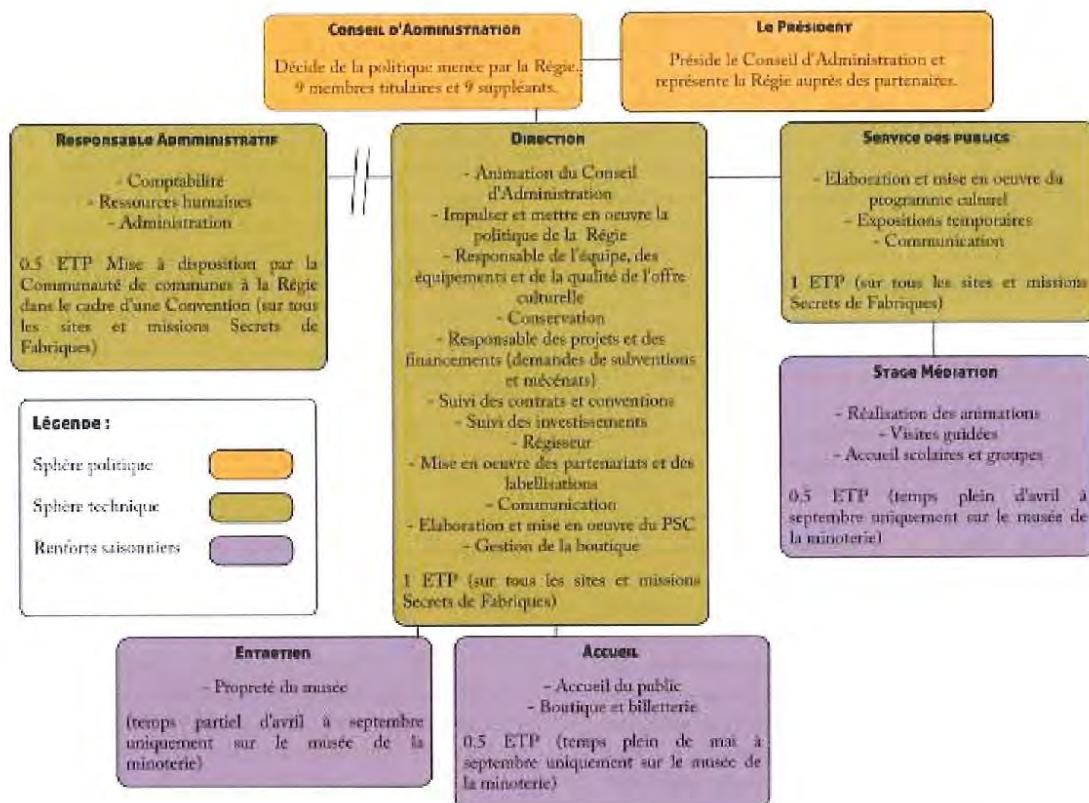
Le directeur du musée de la minoterie est cadre A de la fonction publique territoriale. Il est depuis 2008 à l'origine des musées Secrets de Fabriques en tant que Chef de projet.

La chargée de mission médiation est catégorie A, contractuelle de la fonction publique territoriale, à temps plein, en CDD. De formation Bac +5 en Histoire de l'art, et guide-conférencière, l'actuelle chargée de mission est dotée d'une solide expérience en médiation et programmation culturelle.

La chargée de mission "médiation" assure la conception du programme culturel, dont le contenu est validé par le Conseil d'Administration de la Régie, des partenariats à mettre en place pour la conception de ce programme, le suivi des animations et des propositions envers les différents publics cibles (scolaires, groupes adultes, handicaps).

Le service médiation conçoit les expositions et les partenariats qui concourent à leur conception et l'ensemble des outils de communication relatifs à son offre. Le service médiation bénéficie d'un stagiaire niveau bac +5 durant la saison, d'avril à septembre, pour mener à bien le programme culturel et notamment les

visites guidées et les ateliers proposés. Un agent d'accueil et du personnel d'entretien complètent l'équipe en saison.



Organigramme du musée de la minoterie
Secrets de Fabriques - 2018

Forces

Un statut juridique qui a prouvé son efficacité pour mener à bien les différentes missions du musée tout en laissant à la collectivité la maîtrise totale de cet outil.

Un budget aujourd'hui à la hauteur des besoins en fonctionnement de la Régie.

Une organisation de l'équipe qui permet de mener à bien toutes les missions du musée.

Faiblesses

Un budget totalement dépendant de la subvention d'équilibre versée par la Communauté de communes Alpes Provence Verdon.

24 000 € de subvention en moins à prévoir en 2019 que la Communauté de communes a déjà décidé de compenser en 2019 prouvant ainsi son attachement à pérenniser Secrets de Fabriques.

Absence d'un responsable scientifique qualifié en interne.

Les enjeux qui en découlent

Sécuriser sur le moyen et le long terme le statut juridique de la Régie Secrets de Fabriques.

Sécuriser le budget de la Régie à ce volume-là sur le moyen et le long terme.

Nommer un(e) responsable scientifique qualifié(e).

PARTIE 2 - Le Musée de La minoterie

Pour un lieu de vie culturel en milieu rural



Musée de la minoterie
Verdon Pictures 2016

46

PARTIE 2 : POUR UN LIEU DE VIE CULTUREL EN MILIEU RURAL

Préambule	47
I. Le fonctionnement	48
II. Le musée de la minoterie : référent départemental sur la thématique du patrimoine industriel et meunier	49
1) <u>La collection</u>	49
2) <u>La recherche</u>	49
3) <u>Le Comité scientifique : composition, organisation et fonctionnement</u>	51
III. Aménagements et investissements	53
1) <u>Créer les conditions d'un véritable lieu de diffusion culturelle</u>	53
2) <u>L'amélioration des conditions d'accueil du public : les extérieurs</u>	53
3) <u>Les actions de prévention et de sécurité</u>	54
a. La toiture	
b. Contrôle du climat, vidéosurveillance et sécurité	
IV. L'offre de médiation colonne vertébrale d'un musée né au XXI^e siècle	56
1) <u>Une politique des publics novatrice et exemplaire</u>	56
a. Une politique qui s'appuie sur sa collection et la recherche	
b. Une politique de médiation ancrée dans le XXI ^e siècle à vocation sociale et environnementale	
2) <u>Une politique des publics saisonnière et ses segments de visiteurs</u>	58
a. Développer la connaissance des publics	
b. Une politique saisonnière	
c. Les segments de visiteurs	
d. La politique tarifaire	
3) <u>L'Education Artistique et Culturelle</u>	61
a. Public scolaire	
b. Public périscolaire	
c. Public extrascolaire	
4) <u>Une politique qui s'enracine et s'organise localement au sein d'un réseau de partenaires</u>	63
5) <u>Une politique de communication dédiée</u>	64
a. Vers une amélioration de la lisibilité de l'offre	
b. Vers une amélioration de la stratégie et des outils de communication	
6) <u>Une boutique, sa buvette et un espace ludo pédagogique au service du projet du musée</u>	65
Conclusion	66

Le musée de la minoterie : Pour un lieu de vie en milieu rural

Le musée de la minoterie est un musée de site, de patrimoine industriel qui a ouvert au public en 2016. A l'échelle d'un large quart sud-est de la France, le musée de la minoterie est le seul site ouvert au public qui présente une collection complète de machines industrielles pour la fabrication de farine datant du début du XX^e siècle. Cette collection est par ailleurs dans un état remarquable et à l'intérieur de son bâtiment d'origine.

L'analyse du fonctionnement du musée par un cabinet d'étude indépendant, démontre une gestion actuelle optimisée : un site restauré et ouvert à la visite avec un bon niveau de qualité, un programme culturel reconnu, une très bonne recette par visiteur et un budget et des moyens humains restreints au regard des actions menées. Si le musée de la minoterie de la Mure-Argens peut compter sur une collection riche et homogène qui fait sa force, il doit cependant s'adapter aux contraintes de son territoire : son isolement, sa saisonnalité, sa très faible densité de population et le manque d'équipement culturel structurant sur le territoire.

L'appellation Musée de France est une opportunité pour faire du musée de la minoterie une locomotive de l'offre culturelle locale. L'ambition de ce PSC est de définir les conditions pour faire du musée de la minoterie une référence départementale sur la thématique du patrimoine industriel et un lieu de vie culturel de proximité, central et incontournable, sur le territoire de la CCAPV. Un musée vivant, lieu de diffusion culturelle, soutenu par deux piliers : sa collection et la recherche d'un côté, son territoire et son réseau de partenaires de l'autre.



Musée de la minoterie : vernissage de l'exposition
Secrets de Fabriques 2017

48

I – Le fonctionnement

Comme expliqué en première partie, l'équipe et le budget dédiés aux différentes missions du musée sont mutualisés avec le musée de la distillerie de Barrême dans le cadre de la Régie Intercommunale Secrets de Fabriques à la personnalité morale et l'autonomie financière. La Régie est l'outil principal de la Communauté de communes pour mettre en œuvre sa politique de valorisation, de conservation, d'étude et de mise en tourisme de son patrimoine culturel. Le fonctionnement de la Régie est un poste de dépense important pour la Communauté de communes qui compte seulement 11 000 habitants.

Malgré cet effort important consenti par la Communauté de communes, l'étude préalable à l'écriture du PSC révèle un budget sans marge, à mettre au regard de recettes par visiteur élevées.

Dans un contexte d'incertitude des subventions extérieures mobilisables, l'enjeu du présent PSC est de **pérenniser les moyens et l'équipe actuellement mobilisés**. Le maintien des ambitions de la collectivité pour ses musées à ce niveau actuel de qualité en dépend, tout comme la bonne réalisation des actions décrites dans le PSC. **L'engagement de la Communauté de communes pour le financement du fonctionnement de ses musées au travers de la Régie Secrets de Fabriques est aujourd'hui sans faille**. La Communauté de communes, en l'absence d'opportunité claire de financements pour 2019, a déjà délibéré pour assumer seule, si nécessaire, les coûts de fonctionnement de la Régie Secrets de Fabriques à son niveau actuel en 2019.

Les grandes lignes du budget de fonctionnement qui seront pérennisées pour mener à bien le projet.

Pour les deux musées de la minoterie et de la distillerie de lavande :

- Un budget de fonctionnement d'environ 200 000 € annuel.
- Une équipe composée de deux permanents assurant les deux missions principales du musée : le directeur en charge de la conservation et la chargée de mission « médiation » en charge du service des publics.
- Un budget sanctuarisé sur le programme culturel dans et hors les murs d'environ 10 000 € par an.
- Pour le musée de la minoterie : une équipe qui se renforce en saison avec un(e) chargé(e) d'accueil ; un(e) stagiaire en charge de la médiation ; un personnel d'entretien.

La Régie Secrets de Fabriques, durant toute la durée de mise en œuvre du présent PSC, s'attachera systématiquement à rechercher des financements extérieurs, publics et privés, pour soutenir la Communauté de communes dans le financement : du programme culturel, des expositions temporaires et du fonctionnement du musée. Par ailleurs, si la Communauté de communes Alpes Provence Verdon est propriétaire du bâtiment et donc maître d'ouvrage des actions d'investissement dans le musée, la Régie l'assistera dans l'élaboration des projets d'investissement et la recherche de solutions financières, puis dans le suivi des travaux.

L'étude de diagnostic préalable révèle également que la structure juridique mise en place pour la gestion des musées s'avère particulièrement bien adaptée et efficace. Sans nul doute, la Régie intercommunale à la personnalité morale et l'autonomie financière est l'outil de gestion du musée qui permettra la bonne réalisation du PSC.